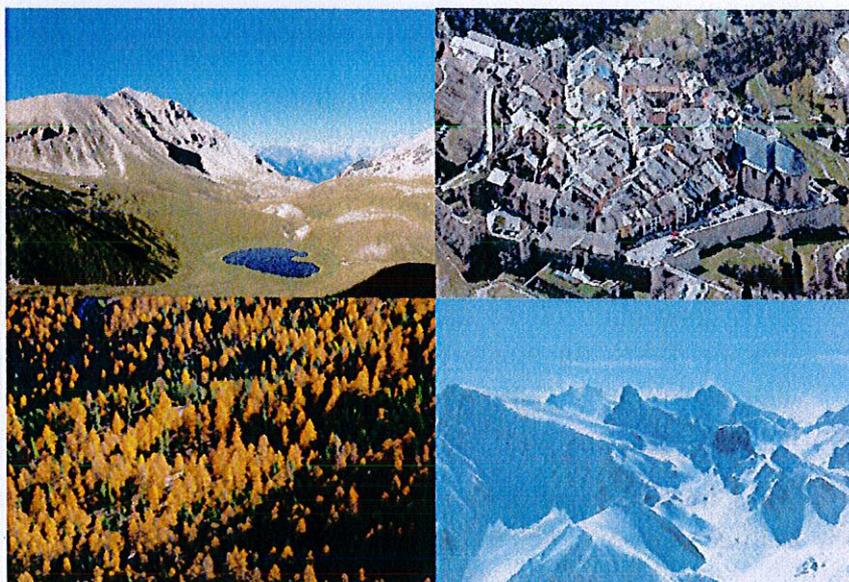


# 500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la  
CROISSANCE VERTE EN ACTION

TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE  
Avenant à la convention particulière d'appui financier  
du 18 novembre 2015



#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
CROISSANCE VERTE  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Entre

L'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras représenté par son Président, Monsieur Pierre LEROY, et le Parc Naturel Régional du Queyras représenté par son Président, Monsieur Christian GROSSAN, territoires co-lauréats,

Les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale ci-après, en tant que bénéficiaires d'une part de l'appui financier :

- La Communauté de communes du Pays des Écrins,
- La Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras,
- Les communes de : Abriès, Arvieux, L'Argentière-la-Bessée, Briançon, Ceillac, Cervières, Château-Ville-Vieille, Eyglies, Freissinières, Guillestre, Le Monétier-les-Bains, Molines-en-Queyras, Mont-Dauphin, Névalche, Puy-Saint-André, Réotier, La Roche-de-Rame, Risoul, Saint-Clément-sur-Durance, Saint-Martin-de-Queyrières, La Salle les Alpes, Val-des-Près, Vallouise-Pelvoux, Vars, Villard- Saint-Pancrace.
- Le Syndicat intercommunal Guil-Durance d'Eclairage Public (SIGDEP),
- Le Syndicat intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais (SIEPB),
- La Société d'Economie Mixte Soleil Eau Vent Energie

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique par la Caisse des dépôts, dans le cadre du Fonds de financement de la Transition Énergétique (FFTE), dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention d'appui financier du 18 novembre 2015 entre l'État, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras ;



## *Il est convenu ce qui suit*

### *Préambule*

La Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat, d'une part, et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras d'autre part, ont conclu le 18 novembre 2015, une convention particulière d'appui financier relative au fonds de financement de la transition énergétique, désignée ci-après la « Convention », afin que les deux territoires et leurs communes partenaires bénéficient d'un appui financier pour le projet commun qu'ils ont présenté à l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » et pour lequel le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras, ont été déclarés co-lauréats, le 9 février 2015.

Le présent avenant a pour objet d'octroyer à au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras un soutien financier complémentaire leur permettant de mettre en œuvre des actions nouvelles. Il entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Il est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de l'avenant.

### *Article 1 – Montant et modalités de versement de l'appui financier*

Une subvention complémentaire de **1 500 000 euros** est accordée au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras et au Parc Naturel Régional du Queyras, dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.

L'appui financier sera versé selon des modalités conformes au décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement :

- une avance de 5 % de la subvention sera versée, sans demande particulière, dès l'enregistrement de l'avenant par la Caisse des Dépôts ;
- le solde sera versé sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, après vérification du service fait et des dépenses effectives réalisées par les bénéficiaires ;
- un versement intermédiaire (acompte) pourra être réalisé, sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, à la demande des bénéficiaires, et sur présentation par ceux-ci d'un état de factures acquittées et d'une notice d'avancement physique de l'opération dont il s'agit.



Lorsque l'opération cofinancée par l'ESTE dans le cadre du présent avenant ne relève pas du décret de 1999 susmentionné, le versement de la subvention suivra les modalités suivantes :

- un acompte de 40 % sera versé, sans demande particulière, dès l'enregistrement de l'avenant par la Caisse des Dépôts ;
- le solde sera versé sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, après vérification du service fait et des dépenses effectives réalisées par les bénéficiaires.

## Article 2 – Engagements du territoire lauréat et des bénéficiaires

Pour la bonne exécution de la présente convention, le territoire lauréat et les bénéficiaires s'engagent à :

- a) mettre en place sur leurs territoires les actions spécifiques figurant en annexe ;
- b) désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire ;
- c) mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat ;
- d) transmettre au Préfet de Région (DREAL) :
  - les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
  - tout document nécessaire aux engagements et versements ;
  - le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public ;
- e) participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation ;
- f) faire connaître le soutien du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte, lors des actions de relations avec la presse (dossier, communiqué de presse, conférences de presse, etc.), en étroite concertation avec le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ;
- g) apposer sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». La taille du logo devra être à minima proportionnelle à la part du financement issu du Fonds de financement de la transition énergétique dans le plan de financement global de l'action. L'apposition du logo devra être adaptée à la nature de l'opération (voir les exemples de bonnes pratiques d'utilisation du logo sur le site <http://www.tepcv.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique communication) ;



- h) inviter la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et le représentant de l'Etat dans le département, à toute manifestation relative à l'inauguration ou la valorisation de l'action subventionnée.



Les territoires à énergie positive pour la Croissance verte sont encouragés également à **promouvoir la biodiversité** et mettre en œuvre des actions concrètes contribuant à

- Favoriser la création d'emplois dans les filières vertes ;
- Eduquer et sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de la biodiversité, par exemple en mettant systématiquement en place des coins nature dans les établissements scolaires ;
- Améliorer la connaissance et la préservation de la biodiversité dans les territoires, par exemple en créant des atlas de la biodiversité ;
- Développer la nature en ville ;
- Promouvoir des solutions fondées sur la nature pour lutter contre les effets des changements climatiques.

Par ailleurs, en leur qualité de territoires exemplaires de la transition énergétique, les collectivités lauréates sont encouragées à **rechercher en permanence l'excellence environnementale au travers de leurs projets d'infrastructures**, notamment en étudiant la possibilité de réaliser des bâtiments passifs ou à énergie positive pour toute nouvelle construction de bâtiment public.

Enfin les territoires sont encouragés à **lutter contre l'artificialisation des sols**.

### *Article 3 – Clause de reversement et de résiliation*

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

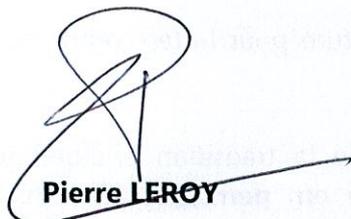
En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Paris, le 03 mai 2017.



Le Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras  
Maire de Puy Saint André  
Président de la Soleil Eau Vent Energie,

La Ministre de l'Environnement,  
de l'Énergie et de la Mer,  
chargée des Relations internationales sur le climat,



**Pierre LEROY**



**Ségolène ROYAL**

Le Président du Parc Naturel Régional du Queyras, Maire de Ceillac,

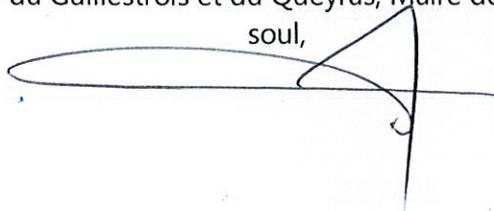


**Christian GROSSAN**

Les représentants des bénéficiaires :

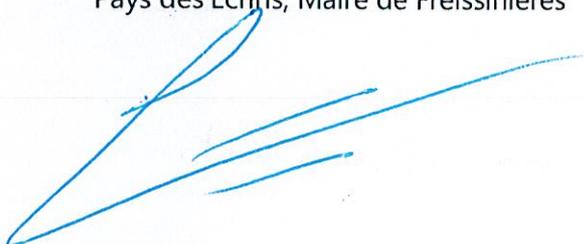
**Max BREMOND**

Président de la communauté de communes du Guillemois et du Queyras, Maire de Risoul,



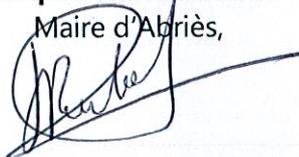
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**

Président de la communauté de communes du Pays des Ecrins, Maire de Freissinières



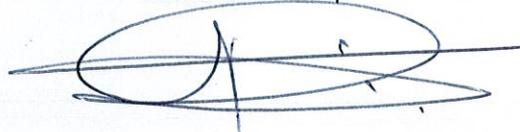
**Jacques BONNARDEL**

Maire d'Abriès,



**Philippe CHABRAND**

Maire d'Arvieux,



**Joël GIRAUD**  
Député maire de L'Argentière la Bessée,

**Jean-Franck VIOUJAS**  
Maire de Cervières,

**Anne CHOUVET**  
Maire de Eyglieys,

**Anne-Marie FORGEOUX**  
Maire de Le Monétier les Bains,

**Jean-Louis CHEVALIER**  
Maire de Névache,

**Gérard FROMM**  
Maire de Briançon,

**Jean-Louis PONCET**  
Maire de Château-Ville-Vieille,

**Bernard LETERRIER**  
Maire de Guillestre,

**Gilbert FIORLETTA**  
Maire de Mont-Dauphin,

**Michel FRISON**  
Maire de La Roche de Rame,

**Gilles PERLI**

1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de La Salle les Alpes,

**Jean-Louis BERARD**

Maire de Saint-Clément-sur-Durance,



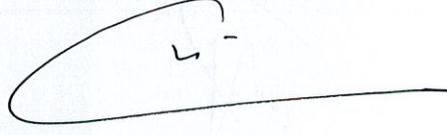
**Jean-Louis QUEYRAS**  
Maire de Saint-Crépin,

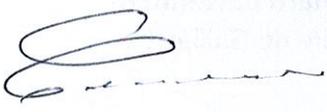
**Serge GIORDANO**  
Maire de Saint-Martin-de-Queyrières,

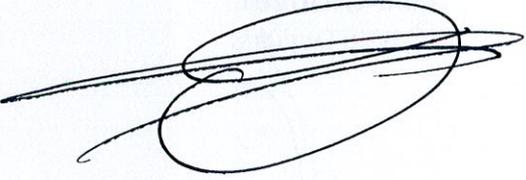
**Jean-Pierre BOULET**  
Maire de Vars,

**Jean-Michel REYMOND**  
Maire de Val des Près,

  
**Jean CONREAUX**  
Maire de Vallouise-Pelvoux,

  
**Sébastien FINE**  
Maire de Villard-Saint-Panrace,

  
**Marcel CANNAT**  
Maire de Réotier  
Président du Syndicat Intercommunal Guil  
Durance d'Éclairage Public – SIGDEP,

  
**Thierry Bouchié**  
Vice-Président du Syndicat Intercommunal  
d'Éclairage Public du Briançonnais – SIEPB,

En présence de la Caisse des Dépôts,

En présence de l'ADEME,



## Annexe 1

# Projet présenté par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, le Parc Naturel Régional du Queyras et les collectivités partenaires



L'objectif principal pour le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, (ex-Pays du Grand Briançonnais des Écrins au Queyras) en partenariat avec le Parc naturel régional du Queyras, est la transition énergétique avec les collectivités, les citoyens et les entreprises locales au service du développement économique du Grand Briançonnais : la ruralité et le climat de montagne font du territoire du Grand Briançonnais un territoire très dépendant d'énergies chères et importées. Notre projet consiste à rendre le territoire autosuffisant en énergie tout en respectant les patrimoines qui font ses richesses et ses attraits touristiques (patrimoine bâti, naturel, paysager et agricole). Cet objectif est inscrit dans la Charte du Parc naturel régional du Queyras et du Pays.

La priorité est donnée à la réduction des besoins énergétiques (sobriété) et à la maîtrise de leur satisfaction (efficacité). Les deux principales vulnérabilités énergétiques du territoire correspondent aux besoins importants en énergie des bâtiments et pour les déplacements des personnes. Le projet vise donc à cibler prioritairement ces deux gisements d'économie d'énergie en traitant de manière conjointe les besoins des habitants et des touristes. Nos axes d'interventions consistent en :

- coordonner les initiatives locales des communes, communauté de communes, partenaires privés, pour les valoriser et démultiplier les actions les plus pertinentes ;
- offrir aux ménages et aux acteurs du tourisme, mais aussi aux élus et aux collectivités la possibilité de maîtriser leurs dépenses énergétiques par la rénovation du parc bâti, la bonne gestion des installations touristiques et la mise en place de moyens de déplacements plus collectifs.
- Produire l'énergie renouvelable à partir des ressources locales par la maîtrise des investissements et une implication des collectivités et des citoyens dans les sociétés de projets.

Le territoire fait sens à l'échelle du PETR et du Parc Naturel Régional qui regroupent des communes de montagne du nord des Hautes-Alpes ayant les mêmes contraintes impactant directement des consommations d'énergie : mobilité complexe, rigueur climatique, patrimoine bâti ancien, problématique des lits froids, flux touristiques, activités touristiques hivernales.

La transformation du Pays en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) a permis la construction d'un projet de territoire définissant les conditions du développement économique, écologique,



culturel et social, intégrant des actions sur la transition énergétique, notamment l'orientation stratégique 1 « préserver et utiliser nos ressources naturelles dans un objectif de développement durable » et particulièrement la mesure : confirmer la transition énergétique et écologique du territoire ; l'orientation stratégique « cadre et qualité de vie en montagne », et les mesures : permettre la mobilité douce et améliorer l'habitat en zone de montagne. (voir le projet de territoire élaboré en 2016).

Indicateurs de performance (référence PCET PNR Queyras)	2020	2030	2050
Émissions de gaz à effet de serre	-5%	-26%	-65%
Consommation d'énergie	-4%	-18%	-44%
MWh d'EnR installés	+6%	+19%	+ 41%

Fort d'une première phase Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, où l'animation, la coordination, la communication ont permis d'enclencher une réelle dynamique de transition énergétique, le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras poursuit son engagement pour la transition énergétique et écologique et mènera les 3 prochaines années (2017-2018) un Programme d'action et relais de mobilisation sur la transition énergétique : « Mission énergie, élaboration d'un plan d'actions d'aides au changement de comportement Territoire Énergie Climat (TEC) » cofinancé par l'ADEME.

Ce programme est construit autour de 3 objectifs :

**La coordination, appui et accompagnement aux projets sur la thématique « énergie »** menés par les collectivités locales du territoire, leurs services dédiés, les citoyens et les acteurs du territoire selon trois axes principaux :

Gestion énergétique du territoire : espace public, bâtiments d'habitation et touristiques.

Déplacement : optimiser les déplacements et réduire le nombre de véhicules sur les routes, par la mise en œuvre de solutions plus collectives et plus sociales.

Énergies renouvelables : produire de l'énergie à partir des ressources renouvelables locales.

**La dynamisation socio-économique des acteurs locaux du territoire :** collectivités, communes, PETR, PNRQ, citoyens, entreprises, sur le thématique énergétique et de la transition énergétique.

Création et pérennisation d'emplois locaux en lien avec la transition énergétique,

Développement des circuits courts,

Appropriation citoyenne de la transition énergétique.

**La préparation et la mise en place à l'échelle du territoire d'un Plan Climat Air Energie,** sera l'un des résultats le plus significatif

Réalisation des travaux de concertation, d'animation territoriale

Diagnostic énergétique du territoire, précisant les enjeux énergétiques du territoire, quantifiant la consommation et la production énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, étude du potentiel des énergies renouvelables.

Un diagnostic de vulnérabilité du territoire aux changements climatiques s'appuyant sur l'étude réalisée par le conseil départemental des Hautes Alpes en 2013, en prenant en compte les spécificités montagnardes du territoire et les impacts sur les activités économiques touristiques et agricoles.

Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions à l'issue du diagnostic territorial, construits en concertation avec les élus et les citoyens à l'échelle du territoire, en rapport avec le



Projet de Territoire du PETR, le Schéma Régional Climat Air Energie, le Contrat Régional d'Équilibre Territorial (volet stratégique), ...

Suivi des actions en cours et lancement de nouvelles actions structurantes et innovantes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics ou privés, la valorisation de mobilité douce, les plans de déplacement territoriaux, l'animation et la communication auprès des habitants sur la transition énergétique et écologique, par exemple.

Suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial garantissant son avancement et l'atteinte de ses objectifs,

Rédaction (et adaptation périodique) des scénarios d'atteinte de l'objectif du Plan Climat Air Énergie Territorial à l'horizon 2020-2030 et 2050 (termes du SRCAE)

Au titre du PETR, sont bénéficiaires les communes le composant et leurs représentants.

La communauté de communes du Briançonnais,

La communauté de communes du Pays des Écrins,

La communauté de communes du Guillestrois Queyras,

Les communes de : Abriès, Aiguilles, Arvieux, L'Argentière-la-Bessée, Briançon, Ceillac, Cervières, Champcella, Château-Ville-Vieille, Eygliers, Freissinières, Guillestre, La Grave, Le Monétier-les-Bains, Molines-en-Queyras, Montgenèvre, Mont-Dauphin, Névache, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Puy-Saint-Vincent, Réotier, Ristolas, La Roche-de-Rame, Risoul, Saint-Chaffrey, Saint-Clément-sur-Durance, Saint-Crépin, Saint-Martin-de-Queyrières, Saint-Véran, La Salle les Alpes, Val-des-Près, Vallouise-Pelvoux, Vars, Les Vigneaux, Villar-d'Arène, Villard- Saint-Pancrace.



## Annexe 2

### Programme d'actions dans le cadre du programme



Gouvernance du programme d'actions mise en place :

Le PETR emploie un chargé de mission qui anime et coordonne ce programme pour tout le territoire incluant le territoire du Parc naturel régional du Queyras. La gouvernance est assurée de manière collégiale avec le Parc naturel régional du Queyras.

Le programme « territoire à énergie positive pour la croissance verte » est un pan de la stratégie de territoire du PETR. Cette stratégie est intégrée au CRET (contrat régional d'équilibre des territoires) et au contrat de ruralité dont le PETR est chef de file pour le territoire.

Le PETR porte les programmes LEADER, gestion intégrée des risques naturels et une charte forestière de territoire, il coordonne de plus les espaces valléens de son territoire, et la mission énergie et aide au changement de comportement décrite ci-dessus.

En complément, la coordination et l'animation de l'appel à projet au niveau régional seront assurées au travers :

D'un comité de pilotage composé :

- des services de l'État (DDT, DREAL, ADEME...) en associant
- le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- le conseil départemental des Hautes-Alpes ;
- le Président du PETR ;
- le Président du Parc Naturel Régional du Queyras ;
- le Président de la communauté de communes du Briançonnais ;
- le Président de la communauté de communes du Pays des Ecrins ;
- le Président de la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras ;
- la Directrice du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;
- la Directrice du Parc Naturel Régional du Queyras.

Le comité de pilotage se réunira à minima une fois par an pour assurer le suivi de la démarche ;

De comités techniques en format suivi de projets, associant les bénéficiaires (transversaux à l'ensemble des directions concernées), l'État et les éventuels acteurs ou opérateurs partenaires, ainsi que les représentants techniques des EPCI concernés et du PETR/Parc.



## Action 1

### Intitulé de l'action :

### Rénovation énergétique performante des logements communaux

### Description de l'action :

Cette action a pour but de diminuer la consommation énergétique du patrimoine bâti des collectivités. Le territoire souhaite réaliser la rénovation exemplaire de logements communaux sur l'ensemble du territoire.

La plateforme de rénovation énergétique de l'habitat sera mise en place progressivement par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes en 2017. Elle concernera dans un premier temps les logements individuels. Or la plupart des communes du territoire sont propriétaires de bâtiments variés avec des logements, pouvant faire l'objet d'un programme de rénovation énergétique performante.

Les travaux de rénovation énergétique envisagés viseront le référentiel BBC rénovation 2009, ou un objectif supérieur selon les cas, et porteront prioritairement sur l'enveloppe du bâtiment, l'isolation par l'extérieur. Une attention particulière sera portée sur le confort en été, et sur l'utilisation de matériaux locaux et bio-sourcés (filière bois avec le bois d'œuvre, les ossatures des menuiseries, isolants d'origine végétale...), à plus faible impact environnemental (isolant issu du recyclage par exemple) et l'utilisation des énergies renouvelables (réseaux de chaleur, PAC, solaire thermique). Les travaux pourront être réalisés en plusieurs étapes, le programme TEPCV soutenant une partie des travaux de rénovation. Une rénovation globale sera à privilégier pour les projets lancés.

### **Ils respecteront les critères de performance ci-dessous.**

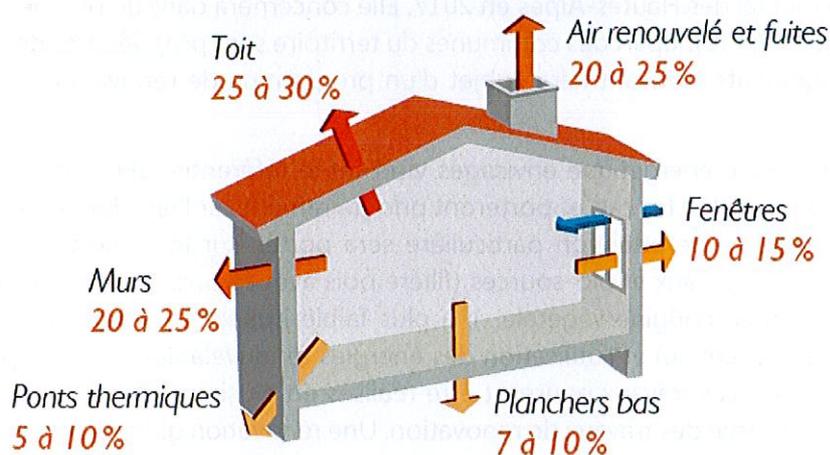
Travaux de réhabilitation	Performance minimale	Equivalent (Épaisseur isolant, minimum)
Isolation mur	$R > 4,3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Laine de verre : 15 à 20 cm
Isolation plancher bas	$R > 4,3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Laine de roche : 15 à 20 cm Laine de mouton : 17 à 20 cm Chanvre / lin : 18 à 25 cm Ouate de cellulose : 15 à 17 cm Fibre de bois = 15 à 25 cm
Isolation rampant de toiture	$R > 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Laine de verre : 25 à 30 cm
Isolation comble ou toiture terrasse	$R > 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	Laine de roche : 25 à 30 cm Laine de mouton : 27 à 35 cm Chanvre / lin : 28 à 35 cm Ouate de cellulose : 27 à 30 cm Fibre de bois = 35 cm...
Menuiserie	$U_w < 1,1$ en zone H1	Triple vitrage



Tous les prestataires de travaux devront disposer d'un signe de qualité RGE « Reconnu Garant de l'environnement » (RGE travaux) correspondant à la catégorie de travaux à réaliser.

L'utilisation des solutions techniques de la rénovation (STR), l'exemplarité de la rénovation, la diversité du type de logements rénovés (maison, appartements de taille différentes) seront valorisés et pourront servir également de vitrine aux particuliers souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique avec la future plateforme de rénovation énergétique de l'habitat et le travail en commun avec l'Espace Info Energie, et le Conseil Départemental (IT05)

Les réductions de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre **sont estimées selon une approche conventionnelle** basée, sur les classes DPE (estimées ou mesurées, D, E, F) avant travaux et visées (B ou C), des types de travaux et les facteurs de performance demandés, de la répartition des déperditions thermiques.



Pertes de chaleur d'une maison mal isolée (avant 1974)

Source : Guide ADEME Guide pratique isoler son logement (mars 2016)

Cette action de rénovation de logements communaux sur 13 communes du territoire s'inscrit également dans une démarche volontariste des communes du territoire et comme suite logique à la formation des élus et techniciens communaux sur la maîtrise de l'énergie et la performance énergétique (action 3, du premier volet du TEPCV) et l'action 3 du second volet (accompagnement des collectivités pour l'amélioration de la performance énergétique et la maîtrise de la demande d'énergie).

Elle permettra une concrétisation des aspects pratiques de rénovation et l'application des principes de maîtrise de l'énergie (mise en place d'actions simples et multiples de rénovation énergétique) et une valorisation de travaux entrepris par les communes.



## Action 1-1

### Intitulé de l'action :

## Rénovation énergétique performante de logements communaux L'Argentière la Bessée

### Description de l'action :

Cette action a pour but de réaliser la rénovation et des travaux d'amélioration énergétique et de confort sur le bâtiment de l'école du Plan d'Ergue, qui dispose d'un appartement communal loué à l'année d'une surface d'environ 50 m<sup>2</sup>.

Le bâtiment date du début des années 70, et est peu isolé. Les menuiseries sont simple vitrage, et l'isolation des combles (5 cm de laine de verre sur lambris bois). Des travaux d'isolation par l'extérieur des murs, isolation des combles non accessibles seront réalisés. Il est également prévu de changer les menuiseries extérieures et d'équiper l'appartement d'une ventilation simple flux hygro-réglable.

Calendrier : 2017-2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Viser le **référentiel BBC rénovation 2009**
- Réduction de la consommation énergétique du bâtiment : environ **1 800 kWh/an**, passage classe E à C (231 à 150), par rapport à une consommation de référence
- Réduction de la facture énergétique
- Amélioration du confort en été et en hiver

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1-1	
Description	Montant (HT)
Travaux de rénovation énergétique de l'appartement de l'école du plan d'Ergue	
- Isolation thermique par l'extérieur	36 000
- Menuiseries externes	25 000
- Ventilation	2 000
- Isolation des combles	2 000
<b>Total</b>	<b>65 000 €</b>



## Action 1-2

### Intitulé de l'action :

## Rénovation énergétique performante des logements communaux Briançon

### Description de l'action :

Cette action a pour but de réaliser différents travaux d'amélioration énergétique sur les bâtiments municipaux. Sur la base d'application d'actions de maîtrise de l'énergie et solutions techniques de rénovation, **la ville de Briançon** a ciblé plusieurs bâtiments. Les travaux sur ces bâtiments sont jugés prioritaires pour améliorer la performance énergétique de son patrimoine. Il s'agira de réaliser sur 5 bâtiments des travaux d'isolation des combles ou le changement des menuiseries.

Calendrier : 2017-2019

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Viser le **référentiel BBC rénovation 2009**
- Réduction de la consommation énergétique des bâtiments : environ **8 800 kWh/an**, passage classe E à C (231 à 150), par rapport à une consommation de référence
- Réduction de la facture énergétique
- Amélioration du confort en été et en hiver

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1-2	
Description	Montant (HT)
Travaux de rénovation énergétique	
- Conciergerie des sagnes – isolation des combles	3 500 €
- Ancienne école de Fontchristiane – changement des fenêtres	20 000 €
- 2 logements école de Pont de Cervières – isolation des combles	1 600 €
- Conciergerie de l'hôtel de Ville – isolation des combles	1 650 €
- 3 logements école des Artaillauds – remplacement des fenêtres	20 000€
<b>Total</b>	<b>46 750 €</b>



## Action 1-3

### Intitulé de l'action :

## Rénovation énergétique performante des logements communaux Ceillac

### Description de l'action :

Cette action a pour but de réaliser la réhabilitation de l'ancien presbytère de Ceillac, situé au cœur du village. Ce bâtiment ancien est inscrit dans la mémoire collective des habitants et témoigne de l'architecture locale. L'édifice se dégrade malheureusement au fil du temps. Suite au recensement par la municipalité du patrimoine bâti, intégrant une réflexion d'aménagement du village, un projet de réhabilitation a été élaboré en 2014. Par ailleurs l'architecte des bâtiments de France a été consulté pour avis et un cahier des charges a été rédigé.

L'objectif pour la **commune de Ceillac** est de réaliser la réhabilitation du bâtiment, composé au rez de chaussée d'un espace qui sera réaménagé en bureaux et accueil mutualisé (mairie, agence postale, services, ...) avec salle de réunion (mairie, associations, ...) et à l'étage d'un logement d'environ 50 m<sup>2</sup>.

Le fond de financement permettra de mener des travaux d'amélioration énergétique en termes d'isolation des combles (rampant toiture), isolation thermique par l'extérieur, changement des menuiseries.

Calendrier : 2017-2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Viser le **référentiel BBC rénovation 2009**
- Réduction de la consommation énergétique du bâtiment : environ **800 kWh/an**, passage classe E à C (231 à 150) pour le logement., par rapport à une consommation de référence
- Réduction de la facture énergétique
- Amélioration du confort en été et en hiver

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1-3	
Description	Montant (HT)
Travaux de rénovation énergétique	
- Ancien Presbytère	40 000€
<b>Total</b>	<b>40 000 €</b>



## Action 1-4

### Intitulé de l'action :

## Rénovation énergétique performante des logements communaux Freissinières

### Description de l'action :

Cette action a pour but de réaliser l'amélioration énergétique des logements communaux. La **commune de Freissinières** souhaite réaliser la rénovation énergétique d'un bâtiment composé de logements.

Le fond de financement TEPCV permettra de mener des travaux d'amélioration énergétique en termes d'isolation par l'extérieur, isolation de la toiture.

Calendrier : 2017-2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Viser le **référentiel BBC rénovation 2009**
- Réduction de la consommation énergétique du bâtiment : environ **1 200 kWh/an**, passage classe E à C (231 à 150), par rapport à une consommation de référence
- Réduction de la facture énergétique
- Amélioration du confort en été et en hiver

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1-4	
Description	Montant (HT)
Travaux de rénovation énergétique	
- Ancienne école	40 000€
<b>Total</b>	<b>40 000 €</b>



## Action 1-5

### Intitulé de l'action :

## Rénovation énergétique performante des logements communaux Le Monétier les Bains

### Description de l'action :

Cette action a pour but de réaliser l'amélioration énergétique d'un logement communal de **la commune de Le Monétier les bains**. Plusieurs bâtiments peuvent faire l'objet d'une rénovation, le choix du bâtiment n'est pas encore réalisé.

Un pré-diagnostic économique et énergétique sur 2 bâtiments est en cours de manière à préciser le choix du bâtiment et la nature des travaux à réaliser (école du Monétier disposant de logements, ou bâtiment communal à rénover en logements).

Dans les deux cas, il s'agit d'un projet de rénovation globale, d'un montant estimé à 500 à 600 k€. Le fond de financement TEPCV permettra de financer des travaux d'amélioration énergétique en termes d'isolation de la toiture, isolation des combles, isolation des murs, rénovation globale, menuiseries, ...

Calendrier : début des travaux prévisionnel : second semestre 2017

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Viser le **référentiel BBC rénovation 2009**
- Réduction de la consommation énergétique du bâtiment : environ **1 600 kWh/an**, passage classe E à C (231 à 150), par rapport à une consommation de référence
- Réduction de la facture énergétique
- Amélioration du confort en été et en hiver

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1-5	
Description	Montant (HT)
Travaux de rénovation énergétique	45 000€
<b>Total</b>	<b>45 000 €</b>



## Le Ministère des Bâtiments

Le 25 mai 2010, le ministre des Bâtiments a annoncé que le gouvernement va lancer un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics. Ce programme vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et à réduire les coûts de fonctionnement. Le programme sera financé par le budget de l'État et par des fonds européens. Le programme sera mis en œuvre par le Service public fédéral Bâtiments et Infrastructures.

Le programme de rénovation énergétique des bâtiments publics vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et à réduire les coûts de fonctionnement. Le programme sera financé par le budget de l'État et par des fonds européens. Le programme sera mis en œuvre par le Service public fédéral Bâtiments et Infrastructures.

Le programme de rénovation énergétique des bâtiments publics vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et à réduire les coûts de fonctionnement. Le programme sera financé par le budget de l'État et par des fonds européens. Le programme sera mis en œuvre par le Service public fédéral Bâtiments et Infrastructures.

Le programme de rénovation énergétique des bâtiments publics vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et à réduire les coûts de fonctionnement.

Le programme de rénovation énergétique des bâtiments publics vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et à réduire les coûts de fonctionnement.

Le programme de rénovation énergétique des bâtiments publics vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et à réduire les coûts de fonctionnement.

Le programme de rénovation énergétique des bâtiments publics vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et à réduire les coûts de fonctionnement.

Le programme de rénovation énergétique des bâtiments publics vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et à réduire les coûts de fonctionnement.

Le programme de rénovation énergétique des bâtiments publics vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et à réduire les coûts de fonctionnement.

### État des coûts prévisionnels de l'action 1

Montant (M€)	Description
--------------	-------------



## Action 1-6

### Intitulé de l'action :

## Rénovation énergétique performante des logements communaux Mont-Dauphin

### Description de l'action :

Cette action a pour but de réaliser l'amélioration énergétique des logements communaux situés à **Mont-Dauphin** dans l'ancienne caserne Campana. Une partie du bâtiment a été entièrement rénovée (1<sup>ère</sup> tranche en 2005/2006, et une deuxième tranche en 2011/2012) et aménagé en ateliers d'artisans et logements. L'autre partie du bâtiment est couverte d'une toiture en ardoise non isolée.

Afin de réduire la consommation d'énergie (notamment chauffage), la commune de Mont-Dauphin souhaite refaire la couverture et y adjoindre une isolation sous rampant, pour un budget prévisionnel global d'environ 60 000 € H.T. Le fond de financement TEPCV permettra de mener des travaux d'amélioration énergétique : isolation des rampants de la toiture.

Calendrier : 2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Viser le **référentiel BBC rénovation 2009**
- Réduction de la consommation énergétique du bâtiment : environ **1 200 kWh/an**, passage classe E à C (231 à 150), par rapport à une consommation de référence
- Réduction de la facture énergétique
- Amélioration du confort en été et en hiver

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1-6	
Description	Montant (HT)
Travaux de rénovation énergétique	
- Caserne Campana	38 500€
<b>Total</b>	<b>38 500 €</b>



## Action 1-7

### Intitulé de l'action :

## Rénovation énergétique performante des logements communaux Puy Saint André

### Description de l'action :

Cette action a pour but de réaliser la rénovation énergétique de l'ancienne école du hameau de Puy Chalvin. Ce bâtiment sur 3 niveaux est constitué de 2 logements locatifs pour une surface totale d'environ 240 m<sup>2</sup>.

Une étude architecturale et énergétique a été réalisée en 2011 par le CAUE des Hautes Alpes. Celle-ci montre l'existence de nombreux ponts thermiques et une isolation insuffisante.

Le fond de financement TEPCV permettra à la commune de **Puy-Saint-André** de mener des travaux d'amélioration énergétique dans le cadre d'un projet de rénovation globale, notamment l'isolation par l'extérieur.

Calendrier : 2017-2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Viser le **référentiel BBC rénovation 2009**
- Réduction de la consommation énergétique du bâtiment : environ **4 800 kWh/an**, passage classe E à C (231 à 150), par rapport à une consommation de référence
- Réduction de la facture énergétique
- Amélioration du confort en été et en hiver

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1-7	
Description	Montant (HT)
Travaux de rénovation énergétique	
- Ancienne école de Puy Chalvin	45 000€
<b>Total</b>	<b>45 000 €</b>



## Action 1-8

### Intitulé de l'action :

## Rénovation énergétique performante des logements communaux Risoul

### Description de l'action :

Cette action a pour but de réaliser la rénovation énergétique du logement communal situé dans le Hameau La Rua, dans le bâtiment de la Mairie de **Risoul**, construit dans les années 80. Ce bâtiment dispose d'un logement communal d'environ 70 m<sup>2</sup>.

Le fond de financement TEPCV permettra de mener des travaux d'amélioration énergétique dans le cadre d'un projet de rénovation globale, notamment l'isolation des rampants de la toiture, le changement des huisseries, du bâtiment., et la mise en place d'un chauffe-eau thermique solaire.

Calendrier : 2017 - 2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Viser le **référentiel BBC rénovation 2009**
- Réduction de la consommation énergétique du bâtiment : environ **1 400 kWh/an**, passage classe E à C (231 à 150), par rapport à une consommation de référence
- Réduction de la facture énergétique
- Amélioration du confort en été et en hiver
- Utilisation et valorisation des énergies renouvelables (solaire thermique ...)

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1-8	
Description	Montant (HT)
Travaux de rénovation énergétique	60 000€
<b>Total</b>	<b>60 000 €</b>



## Action 1-9

### Intitulé de l'action :

## Rénovation énergétique performante des logements communaux Saint Clément sur Durance

### Description de l'action :

Cette action a pour but de réaliser la rénovation de la maison Régina au cœur du village de **Saint Clément sur Durance**. Ce bâtiment, propriété de la commune est composée de 3 niveaux, et constitue un logement avec 3 chambres d'un peu plus de 100 m<sup>2</sup>. Ce logement sera loué par la commune à l'année.

Une étude architecturale de rénovation a été menée en 2016, avec le bureau d'architecture Agence des Territoires de Montagne. Un projet de rénovation a été rédigé par cette agence pour spécifier les travaux à entreprendre. Il s'agit de réaliser une isolation du bâti par l'extérieur, d'isoler les combles et plancher bas, et de poser de nouvelles menuiseries en ossature bois (essence mélèze).

Calendrier : 2017-2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Viser le **référentiel BBC rénovation 2009**
- Réduction de la consommation énergétique du bâtiment : environ **2 300 kWh/an**, passage classe E à C (231 à 150), par rapport à une consommation de référence
- Réduction de la facture énergétique
- Amélioration du confort en été et en hiver
- Utilisation et valorisation des produits bio-sourcés et locaux (menuiseries en bois essence mélèze par exemple).

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1-9	
Description	Montant (HT)
Travaux de rénovation énergétique	
- Maison Régina	40 000 €
<b>Total</b>	<b>40 000 €</b>



## Action 1-10

### Intitulé de l'action :

## Rénovation énergétique performante des logements communaux Val des Près

### Description de l'action :

Cette action a pour but de réaliser la rénovation du bâtiment dit de La Vachette. Ce bâtiment ancien est composé de logements aux étages et d'un espace multifonctionnel municipal (bibliothèque, salle pour les associations) au rez-de-chaussée.

La commune de **Val des Près** a réalisé un diagnostic du bâtiment pour connaître les possibilités de réhabilitation (2016) avec les services du département (IT05). Les travaux consisteront à la réhabilitation et l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment: isolation thermique par l'extérieur, isolation de la toiture et changement des menuiseries et huisseries par du triple vitrage.

Le projet de rénovation énergétique du bâtiment comprenant 3 logements (surface totale de 155 m<sup>2</sup>) est chiffré pour un montant total de plus de 250 000 €. Le fond de financement TEPCV permettra de réaliser des travaux d'isolation par l'extérieur du bâtiment.

Calendrier : 2018 - 2019

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Viser le **référentiel BBC rénovation 2009**
- Réduction de la consommation énergétique du bâtiment : environ **5 000 kWh/an**, passage classe E à C (231 à 150), par rapport à une consommation de référence
- Réduction de la facture énergétique
- Amélioration du confort en été et en hiver

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1-10	
Description	Montant (HT)
Travaux de rénovation énergétique	67 000 €
<b>Total</b>	<b>67 000 €</b>



## Action 1-11

### Intitulé de l'action :

### Rénovation énergétique performante des logements communaux du bâtiment de la mairie de Pelvoux Vallouise-Pelvoux

### Description de l'action :

Cette action a pour but de réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans le cadre d'une requalification du bâtiment communal regroupant les services de la mairie (antenne de Pelvoux), une salle polyvalente et à l'étage de deux petits appartements communaux d'environ 60 m<sup>2</sup>. Une étude architecturale et énergétique a été réalisée en 2011 par le CAUE des Hautes Alpes. Celle-ci montre l'existence de nombreux ponts thermiques et une isolation insuffisante.

Le fond de financement TEPCV permettra à la nouvelle commune de **Vallouise-Pelvoux** de mener des travaux d'amélioration énergétique en termes d'isolation (par l'extérieur et/ou le changement des menuiseries...

Calendrier : 2017-2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Viser le **référentiel BBC rénovation 2009**
- Réduction de la consommation énergétique du bâtiment : environ **1 200 kWh/an**, passage classe E à C (231 à 150), par rapport à une consommation de référence
- Réduction de la facture énergétique
- Amélioration du confort en été et en hiver

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1-11	
Description	Montant (HT)
Travaux de rénovation énergétique -Ancienne école du Poët	60 000€
<b>Total</b>	<b>60 000 €</b>



## Action 1-12

### Intitulé de l'action :

## Rénovation énergétique performante des logements communaux Vars

### Description de l'action :

Cette action a pour but de réaliser le changement des menuiseries et vitrages performants dans les logements communaux de la commune de **Vars** situés dans le hameau de Saint Catherine.

Le bâtiment de l'école municipale dispose de 3 logements communaux à l'étage. Il s'avère nécessaire de changer les vitrages des logements (actuellement : vitrage ancien et dégradé avec déperditions) de manière à améliorer les performances énergétiques et diminuer les consommations d'énergie. Ces travaux amélioreront également le confort des locataires en hiver et été.

Calendrier : 2017-2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Viser le **référentiel BBC rénovation 2009**
- Amélioration du confort en été et en hiver, par la mise en place de menuiseries triple vitrage.
- Réduction de la consommation énergétique du bâtiment par de plus faibles déperditions : environ **500 kWh/an, par rapport à une consommation de référence**
- Réduction de la facture énergétique
- **Amélioration du confort en été et en hivernales**

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1-12	
Description	Montant (HT)
Travaux de rénovation énergétique	
- Logement communal Vars – changement des menuiseries	17 000 €
<b>Total</b>	<b>17 000 €</b>



## Action 1-13

### Intitulé de l'action :

## Rénovation énergétique performante des logements communaux Villard Saint Pancrace

### Description de l'action :

Cette action a pour but de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment de l'ancienne maison forestière de **Villard Saint Pancrace**. Ce bâtiment construit dans les années 70 est le plus vieux bâtiment du patrimoine de la commune. Des travaux de rénovation énergétique ont été réalisés partiellement à la fin des années 90. Le bâtiment sera libre au printemps, permettant de réaliser des travaux d'isolation au premier semestre 2017. En effet, le fond de financement TEPCV permettra de mener des travaux d'isolation des rampants de la toiture, et du plancher bas au niveau du garage (rez de chaussée) ...

### Calendrier : 2017-2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Viser le **référentiel BBC rénovation 2009**
- Réduction de la consommation énergétique du bâtiment : environ **600 kWh/an**, passage classe E à C (231 à 150), par rapport à une consommation de référence
- Réduction de la facture énergétique
- Amélioration du confort en été et en hiver

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1-13	
Description	Montant (HT)
Travaux de rénovation énergétique	
- Maison forestière	25 000€
<b>Total</b>	<b>25 000 €</b>



## Action 2

### Intitulé de l'action :

## Rénovation Énergétique et modernisation de l'Éclairage Public

### Description de l'action :

Les communes du Territoire du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras souhaitent réaliser une opération de rénovation énergétique de l'éclairage public.

L'éclairage public sur le territoire du PETR est en grande partie géré par des syndicats intercommunaux : Syndicat Intercommunal d'Éclairage Public du Briançonnais (**SIEPB**), le Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Éclairage Public (**SIGDEP**) ou directement par les communes (**Briançon, Saint Martin de Queyrières, Puy-Saint Pierre, Les Vigneaux, Pelvoux, Vallouise, Villar d'Arène...**).

Cette action de rénovation énergétique et modernisation de l'éclairage public, se composera :

- D'un diagnostic préalable des équipements du territoire, si celui-ci n'a pas été réalisé ;
- De l'achat et l'installation de matériel alliant sobriété, performance et efficacité énergétique :
  - ✓ Systèmes d'économie d'énergie dans les armoires de commande,
  - ✓ Horloges astronomiques ou programmables,
  - ✓ Variateurs de tension, réduction d'intensité lumineuse, abaissement de puissance,
  - ✓ Réducteurs de la puissance électrique contractée,
  - ✓ Conversion d'éclairage associée à une meilleure gestion des flux lumineux,
  - ✓ Remplacement des luminaires les plus énergivores par de nouveaux lampadaires et candélabres avec lampes encastrées, plus sobres, ou à basse consommation (LED, LED ambrées, etc.).

Parallèlement, des actions de communication et sensibilisation à l'attention des communes et des habitants sur les intérêts des programmes de modernisation de l'éclairage public, et des actions d'extinction ou de réduction de puissance la nuit seront réalisées. Il pourra s'agir de :

- développer la pratique d'extinction nocturne sur le territoire, avec pour objectif 5 nouveaux secteurs, quartiers, hameaux, etc.), en s'appuyant sur le retour d'expérience des communes ayant déjà réalisé des programmes d'extinction nocturne (L'Argentière-La-Bessée, communes du Queyras par exemple...) et sur les partenaires publics ou associatifs (Parc Naturel du Queyras, Espace Info Énergie, ANPCEN...).
- rédiger une charte territoriale sur l'éclairage public et l'extinction nocturne, la labellisation « villes et villages étoilés », etc.
- faire participer les communes engagées à une action d'envergure et territoriale d'extinction nocturne : « Jour de la nuit 2018 », « nuit des étoiles »
- mettre en place de signalétique commune sur le territoire des communes participantes à des programmes d'extinction nocturne.



<b>Détail des coûts prévisionnels de l'action 2</b>	
<b>Description</b>	<b>Montant (HT)</b>
Achat de matériel de modernisation de l'éclairage public	
SIGDEP	150 000 €
SIEPB	100 000 €
Ville de Briançon	50 000 €
Commune de St Martin de Queyrières	30 000 €
	<b>330 000 €</b>



## Action 2-1

### Intitulé de l'action :

## Rénovation Énergétique et modernisation de l'Éclairage Public du SIGDEP

### Description de l'action :

Le **Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Éclairage Public** regroupe désormais 20 communes du territoire, suite à la fusion avec le Syndicat d'Éclairage public du Queyras et l'adhésion de la commune de L'Argentière la Bessée au 1er janvier 2017 et environ 5000 points lumineux.

Le SIGDEP s'est engagé en 2016 dans l'élaboration d'un programme ambitieux et territorial de modernisation de l'éclairage public et de réduction de la consommation énergétique.

De manière à projeter le Contrat de Performance Énergétique, un diagnostic a été réalisé sur le territoire en 2016, sur 3 965 points lumineux, 2 266 supports, et 239 armoires.

Ce projet d'ambition territoriale prévoit un investissement d'environ 5,5 millions d'euros de manière à réaliser :

- La mise en sécurité et conformité des coffrets électriques
- La modernisation des équipements par le remplacement des ampoules au sodium par des éclairages à LED, permettant de réaliser une économie d'environ 70 %
- La mise en place d'équipements de réduction de l'intensité, horloges astronomiques, et économiseurs d'énergie.

Le programme de rénovation est axé sur 3 solutions techniques applicables partiellement ou sur la totalité des équipements ; le choix et le périmètre concerné sera laissé à l'appréciation de chaque commune : variation de puissance ; détection de présence ; extinction complète

Avec le fond de financement TEPCV, le SIGDEP souhaite engager une opération de modernisation et de communication en rénovant de 100 à 150 points lumineux qui seront répartis à parts égales entre les communes du Guillestrois, du Queyras, et de l'Argentierois.

La communication portera sur les économies d'énergie et les niveaux d'éclairement. Elle démontrera, le bien fondé du « éclairer juste » : éclairer comme il faut, là où il faut et seulement quand il est nécessaire d'éclairer. Plusieurs zones seront concernées, le SIGDEP doit statuer sur ce choix.

La biodiversité du territoire d'intervention du SIGDEP, notamment dans le Parc Naturel Régional du Queyras, et les zones Natura 2000 (steppique Durancien et Queyrassin) sera prise en compte et sa protection privilégiée par extinction totale ou partielle, mise en place de détecteurs de présence, et la pose de lampes « dernière génération », mieux adaptées aux espèces nocturnes, comme les papillons (papillon Isabelle) et les chiroptères (chauve-souris, oreillard des alpes, etc.).

Calendrier : 2017-2018



Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Réduction des consommations énergétiques liées à l'éclairage public : 66 %
- Bénéfices attendus en termes d'émission de Gaz à Effet de Serre : 122 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> pour l'ensemble du programme (soit **3,5 tonnes CO<sub>2</sub>** sur les points lumineux envisagés)
- Réduction de la pollution lumineuse sur le territoire, et protection de la biodiversité nocturne

<b>Détail des coûts prévisionnels de l'action 2-1</b>	
<b>Description</b>	<b>Montant (HT)</b>
Achat de matériel de modernisation de l'éclairage public au bénéfice du SIGDEP	150 000 €
<b>Total</b>	<b>150 000 €</b>



## Action 2-2

### Intitulé de l'action :

## Rénovation Énergétique et modernisation de l'Éclairage Public du SIEPB (Briançonnais)

### Description de l'action :

Le **Syndicat Intercommunal d'Éclairage Public du Briançonnais**, regroupe 12 communes sur le Briançonnais et gère environ 4800 points lumineux. Un diagnostic a été réalisé en 2012. Le SIEPB est engagé depuis sa création en dans des actions de modernisation de l'éclairage public et d'économie d'énergie sur fonds propres (1,2 million d'euros investis depuis 2012) :

- Mise en sécurité des réseaux et coffrets électriques
- Équipement d'une partie des lampadaires du territoire est équipée en LED (Le Monétier les bains, La Grave, La Salle les alpes, Val des Près...),
- Expérimentations sont menées comme la baisse de l'intensité automatisée, ou la mise en place d'économiseur d'énergie.

En parallèle, certaines communes adhérentes mènent des programmes d'extinction nocturne : Val des Près, Montgenèvre, La Salle les Alpes, etc.

Le fond de financement TEPCV permettra de réaliser la modernisation d'environ 75 à 100 points lumineux (remplacement des ampoules par des équipements moins énergivores) et de mettre en place des économiseurs d'énergie.

Le SIEPB souhaite réaliser cette modernisation sur l'ensemble de son territoire : Plusieurs zones seront concernées, le SIEPB doit statuer sur ce choix.

Un programme d'extinction nocturne sera mis en place sur de nouvelles zones et certaines communes adhérentes, notamment la commune de Saint Chaffrey qui souhaite s'engager dans cette démarche. En parallèle à ces travaux de modernisation de l'éclairage public, de la sensibilisation et communication à la population sur l'éclairage public et la pollution lumineuse sera réalisée.

Calendrier : 2017 - 2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Réduction des consommations énergétiques liées à l'éclairage public : 66 %
- Bénéfices attendus en termes d'émission de GES : 2 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.
- Réduction de la pollution lumineuse sur le territoire, et protection de la biodiversité nocturne (au moins un programme d'extinction nocturne sur une commune)

Détail des coûts prévisionnels de l'action 2-2	
Description	Montant (HT)
Achat de matériel de modernisation de l'éclairage public au bénéfice du SIEPB	100 000 €
<b>Total</b>	<b>100 000 €</b>



## Action 2-3

### Intitulé de l'action :

## Rénovation Énergétique et modernisation de l'Éclairage Public de la ville de Briançon

### Description de l'action :

La **ville de Briançon** souhaite réaliser un diagnostic et entreprendre des chantiers de modernisation de l'éclairage public sur sa commune.

Le fond de financement TEPCV permettra de financer

- un audit des installations de la commune et d'effectuer le remplacement de luminaires sodium par des luminaires LED. Pour chaque opération d'aménagement, un abaissement de la puissance de minimum 50 % de la puissance entre minuit et 5h,
- la pose de variateurs de puissance sur les secteurs où le remplacement du matériel n'est pas programmé à moyen terme,
- le remplacement des luminaires à vapeur de mercure par des luminaires LED avec programmation de l'abaissement de puissance.

La commune de Briançon est également engagée dans des actions de sensibilisation et communication à la population sur l'éclairage public et la pollution lumineuse, notamment la participation au jour de la Nuit. Elle envisage d'éteindre l'éclairage public dans les hameaux en milieu de nuit dans différents hameaux (Chabas, Pramorel, Forville, Fontenil, Font Christiane, Saint Blaise), ceci en rapport avec la protection de la biodiversité et des espèces nocturnes dans les bois et forêts de ces hameaux. Le diagnostic préalable sur les secteurs envisagés permettra de mieux définir la nature des travaux ainsi que les économies d'énergie et bénéfiques en termes d'émission de Gaz à effet de Serre.

Calendrier : 2017-2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Réduction des consommations énergétiques liées à l'éclairage public : 66 %
- Bénéfices attendus en termes d'émission de Gaz à Effet de Serre : estimation : 1,2 tonne équivalent CO<sub>2</sub>
- Réduction de la pollution lumineuse sur le territoire, et protection de la biodiversité nocturne

Détail des coûts prévisionnels de l'action 2-3	
Description	Montant (HT)
Achat de matériel de modernisation de l'éclairage public – ville de Briançon	50 000 €
<b>Total</b>	<b>50 000 €</b>





## Action 2-4

### Intitulé de l'action :

## Rénovation Énergétique et modernisation de l'Éclairage Public Saint Martin de Queyrières

### Description de l'action :

La commune de **Saint Martin de Queyrières** souhaite entreprendre deux chantiers de modernisation de l'éclairage public sur sa commune, dans le hameau de Saint Martin et dans le Hameau de Queyrières. Le diagnostic a été réalisé en 2016. Le projet global concerne 10 points lumineux, dans deux hameaux de la commune (St Martin et Queyrières).

La commune de Saint-Martin-de -Queyrières est également engagée dans des actions de sensibilisation et communication à la population sur l'éclairage public et la pollution lumineuse, notamment la participation au jour de la Nuit (depuis 2015). Elle mène également un programme d'extinction nocturne dans le hameau de Sainte Marguerite depuis 2013.

### **Hameau de St Martin, Rue des granges**

Cette rue est située dans le chef-lieu, elle dessert toutes les habitations situées au-dessus de l'ancienne Route nationale. Des travaux y ont été réalisés en 2016 : l'installation d'un réseau d'eau pluvial, ainsi que l'enfouissement des réseaux secs ont précédé le goudronnage.

Pour finaliser la mise en valeur du quartier, et ce dans la continuité de la rénovation de l'éclairage public réalisée en 2014, la commune de Saint Martin de Queyrières souhaite :

- Moderniser l'équipement de 4 points lumineux avec des éclairages à LED moins énergivores
- Mettre en place une programmation de diminution de l'intensité nocturne

### **Hameau de Queyrières, Rue de l'école**

Cette rue va faire l'objet de travaux par RTE au printemps 2017. A cette occasion, la commune réalisera un pluvial sur toute la rue, et enfouira les réseaux d'éclairage public, et souhaite par la même occasion moderniser l'éclairage pour basculer vers des équipements plus performants et moins énergivore.

Cela concerne 6 points lumineux :

- Supprimer 2 points lumineux
- Moderniser l'équipement de 2 points lumineux avec des éclairages à LED moins énergivores
- Installer 4 nouveaux points lumineux équipés de LED et moins énergivores
- Mettre en place une programmation de diminution de l'intensité nocturne

### Calendrier : 2017-2018



Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Réduction des consommations énergétiques liées à l'éclairage public : 66 %
- Bénéfices attendus en termes d'émission de Gaz à Effet de Serre : estimation : 0,3 tonne équivalent CO<sub>2</sub>
- Réduction de la pollution lumineuse sur le territoire, et protection de la biodiversité nocturne

<b>Détail des coûts prévisionnels de l'action 2-4</b>	
<b>Description</b>	<b>Montant (HT)</b>
Achat de matériel de modernisation de l'éclairage public Commune de Saint Martin de Queyrières	30 000 €
<b>Total</b>	<b>30 000 €</b>



## Action 3

### Intitulé de l'action :

## Accompagnement des communes à la performance énergétique et la maîtrise de la demande en énergie : suivi et réunions annuelles

### Description de l'action :

Le **PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois, et du Queyras** a réalisé et mis en place une formation des élus et techniciens à la maîtrise de l'énergie et la performance énergétique. Cette formation s'est déroulée à l'automne 2016 en 6 modules, dont un module pratique et a été suivi par 19 collectivités, et plus de 35 élus et techniciens du territoire. Lors du bilan de cette action de la première phase TEPCV début décembre 2016, les participants ont souhaité poursuivre cette initiative et continuer dans cette démarche de maîtrise de l'énergie, notamment par la mise en pratique avec l'utilisation des caméras de thermographie IR et des enregistreurs hygro-thermiques.

Suite à cette formation, certaines communes mettent en place des actions simples pour réaliser des économies d'énergie, mais il est encore trop tôt pour pouvoir les quantifier. Signalons une action d'extinction nocturne dans une rue inhabitée, des vérifications des systèmes de chauffage et désembouage, à Guillestre, des travaux programmés pour déboucher et limiter l'impact énergétique des boucles d'eau chaude sanitaire à Briançon, mise en place de programmateur pour le chauffage des vestiaires de football par la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, etc.

Un accompagnement, suivi, d'échange reste toutefois indispensable pour mener à bien cette démarche et garder une dynamique territoriale pour la maîtrise de l'énergie.

C'est pourquoi, le **PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois, et du Queyras** souhaite poursuivre son accompagnement des communes de son territoire à la performance énergétique et la maîtrise de l'énergie, par la mise en place d'accompagnement au suivi énergétique des collectivités, élus et techniciens (mise en place d'outils de gestion ou de suivi communs), d'ateliers thématiques (énergie renouvelables, éclairage public, rénovation énergétique des bâtiments, filière bois, etc.) et de réunions d'échanges destinées à également mutualiser certaines actions ou trouver des synergies.

Ce travail sera réalisé en lien avec le Conseil Départemental des Hautes Alpes et son entité Ingénierie Territoriale des Hautes Alpes (IT05) ou d'autres prestataires, pour accompagner les communes le souhaitant, dans une démarche de suivi énergétique du patrimoine communal, notes techniques, groupement d'audits énergétiques, recherche de financement, ou le regroupement des travaux de maîtrise de l'énergie et de rénovation énergétique...

Calendrier : 2017-2019



Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Une cinquantaine de personnes directement touchées par la gestion énergétique
- Organisation de réunions / ateliers thématiques sur trois ans
- Montée en compétence des élus et techniciens territoriaux sur la transition énergétique, la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique.
- Mise en place d'un outil de suivi énergétique au sein des collectivités.
- Chiffrage des économies réalisées par les collectivités par le bilan annuel.

<b>Détail des coûts prévisionnels de l'action 3</b>	
<b>Description</b>	<b>Montant (HT)</b>
Réunion d'échange sur la maîtrise de l'énergie et ateliers thématiques <ul style="list-style-type: none"><li>- Matériels</li><li>- Base de données de prix,</li><li>- Achat de Logiciel de suivi de consommation,</li><li>- Achat Tablette informatique pour relevés et enregistrements hygro-thermiques</li></ul>	4 000
Prestataire de service sur les thématiques choisies :	8 000
<b>Total</b>	<b>12 000 €</b>



## Action 4

### Intitulé de l'action :

## Groupement d'audits énergétiques sur les bâtiments publics Guillestre

### Description de l'action :

Le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois, du Queyras poursuivra son accompagnement des communes de son territoire à la performance énergétique et la maîtrise de l'énergie.

La ville de **Guillestre** souhaite réaliser un audit énergétique sur plusieurs bâtiments de son patrimoine (CIAL, Auberge de Jeunesse, Crèche, Mairie).

Un retour de cette expérimentation sera réalisé et communiqué et pourra initier une mise en commun de travail, et d'expérience sur les audits, et à termes d'avoir une réflexion plus globale et territoriale sur le parc bâti des collectivités.

Les audits demandés devront respecter le cahier des charges de l'ADEME, les entreprises doivent être labellisés « Reconnu Garant de l'Environnement - RGE Études. »

L'objectif de ce groupement d'audits énergétiques doit aboutir à une pré-programmation de travaux ; Pour cela il sera demandé pour chaque bâtiment en plus des scénarios 1 2 et 3, une note de programmation de travaux simplifiés, travaux pouvant être réalisés rapidement.

Calendrier : 2017-2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Un groupe de 4 bâtiments audités.
- Programmation de travaux dans les bâtiments audités pour diminuer la consommation d'énergie.

Détail des coûts prévisionnels de l'action 4	
Description	Montant (HT)
Groupement d'audit énergétique <ul style="list-style-type: none"><li>- Centre International des Arts et des Loisirs</li><li>- Auberge de Jeunesse</li><li>- Crèche</li><li>- Mairie de la commune</li></ul>	15 000 €
<b>Total</b>	<b>15 000 €</b>



## Action 5

### Intitulé de l'action :

### Achat de Vélo à Assistance Électrique pour les agents du PETR

### Description de l'action :

L'équipe du **PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se compose de 7-8 personnes ETP, qui travaillent sur 4 sites différents : Guillestre, Briançon, L'Argentière la Bessée et Aiguilles.

Le **PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** souhaite encourager le développement des mobilités douces et actives, et plus particulièrement le Vélo à Assistance Électrique. Afin d'être « exemplaire » dans cette démarche, et inciter les déplacements en Vélo à Assistance Électrique, le PETR envisage d'acquérir deux VTC à assistance électrique pour ses agents, qui pourront être utilisés pour les déplacements locaux ou de faible distance en substitution des véhicules de service.

Calendrier : 2017-2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- mise en circulation de 2 VAE
- réduction de la consommation de combustible fossile par l'utilisation du VAE à la place d'un véhicule thermique
- promotion et acculturation à l'usage du vélo et du vélo électrique par les collectivités

Détail des coûts prévisionnels de l'action 5	
Description	Montant (HT)
Achat d'une flotte de VAE	4 750 €
<b>Total</b>	<b>4 750€</b>



## Action 6

### Intitulé de l'action :

### Aménagement d'aires de covoiturage Communauté de communes du Pays des Écrins

### Description de l'action :

Le maître d'ouvrage de cette action est le **la communauté de communes du Pays des Écrins**. Le territoire de montagne et ses spécificités (territoire étendu, zones isolées, temps de trajet long) accentue la fragilité du territoire sur ces aspects de mobilité. Selon l'étude d'élaboration du Plan Climat Énergie Territorial mené en 2013 par le département des Hautes-Alpes, les déplacements et transports sont principalement réalisés avec une voiture individuelle (55 %), avec une forte proportion de motorisation diesel (76 %). Au niveau des usages, il s'agit à 52 % de mobilité quotidienne locale, et 37 % pour le transport des marchandises.

Une étude de mobilité générale du Pays des Écrins a été réalisée en 2011-2012. Celle-ci préconisait une action sur les mobilités alternatives et notamment le développement du covoiturage. Le covoiturage sur le territoire du Pays des Écrins est déjà existant, les usagers de ce mode de déplacement utilisent des emplacements qui ne sont pas aménagés et sécurisés.

C'est pourquoi, **la communauté de communes du Pays des Écrins** souhaite réaliser l'aménagement d'aires de covoiturage sécurisées, situées à Pont Chancel à L'Argentière la Bessée, Le rif aux Vigneaux et le Pied des rampes à Freissinières.

Le développement du covoiturage est également complémentaire à celui des transports collectifs à l'échelle du Pays et de l'intermodalité (par exemple la desserte de l'aire par les navettes, abris cycles, piétons, etc.).

Calendrier : 2017-2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Aménagement de 3 aires de covoiturage

Détail des coûts prévisionnels de l'action 6	
Description	Montant (HT)
Réalisation de travaux de voirie, signalétique, sécurisation	60 000 €
<b>Total</b>	<b>60 000 €</b>



## Action 7-1

### Intitulé de l'action :

## Achat de véhicule électrique Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras

### Description de l'action :

Les communautés de communes de l'Escarton du Queyras et celle du Guillestrois ont fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette nouvelle intercommunalité regroupe 16 communes et agrandit le périmètre d'intervention. Les agents de la communauté de communes du Guillestrois, et celle de l'Escarton du Queyras, parcourent plus de 60 000 km à l'année, et les déplacements de ces collectivités sont actuellement réalisés avec des véhicules à moteur thermique.

Ainsi, la **communauté de communes du Guillestrois et du Queyras** souhaite réaliser, l'acquisition de deux véhicules électriques pour le transport des personnes.

Ces véhicules électriques seront également des vecteurs de communication du Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, et auront un rôle d'exemple de mobilité électrique sur le territoire.

Calendrier : 2017-2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre : 60 000 km pour 2 véhicules, 7,8 tonnes de CO<sub>2</sub> / an (base de l'estimation : 130 g / km)
- Réduction de la consommation de combustible fossile et de la facture énergétique : Estimation carburant : environ 5 000 € par an et par communauté de communes (base 6 l pour 100 km, Clio 1.2 diesel 75 ch, gazole = 1,25 € / litre)

Détail des coûts prévisionnels de l'action 7-1	
Description	Montant (HT)
Achat de 2 véhicules électriques par la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	45 000 €
<b>Total</b>	<b>45 000 €* </b>

\*La subvention TEPCV sera sollicitée sur le montant des investissements dans la limite stricte de 80 % d'aides publiques (y compris bonus écologique et éventuellement prime à la conversion et autres cofinancements publics pris en compte dans le calcul de ce taux).



## Action 7-2

### Intitulé de l'action :

### Achat de véhicule électrique Communauté de Communes du Pays des Écrins

### Description de l'action :

De la même façon, les agents de la communauté de communes du Pays des Écrins, qui regroupe 9 communes, parcourent plus de 60 000 km à l'année (hors déplacements transports en commun et services techniques). Or, les déplacements sont actuellement réalisés avec des véhicules à moteur thermique.

**La communauté de communes du Pays des Écrins** souhaite donc réaliser l'acquisition de deux véhicules électriques en remplacement de véhicules à moteur thermique.

Ces véhicules électriques seront également des vecteurs de communication du Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, et auront un rôle d'exemple de mobilité électrique sur le territoire.

Calendrier : 2017-2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre : 60 000 km pour 2 véhicules, 7,8 tonnes de CO<sub>2</sub> / an (base de l'estimation : 130 g / km)
- Réduction de la consommation de combustible fossile et de la facture énergétique : Estimation carburant : environ 5 000 € par an et par communauté de communes (base 6 l pour 100 km, Clio 1.2 diesel 75 ch, gazole = 1,25 € / litre)

Détail des coûts prévisionnels de l'action 7-2	
Description	Montant (HT)
Achat de 2 véhicules électriques par la communauté de communes du Pays des Écrins	45 000 €
<b>Total</b>	<b>45 000 €* </b>

\*La subvention TEPCV sera sollicitée sur le montant des investissements dans la limite stricte de 80% d'aides publiques (y compris bonus écologique et éventuellement prime à la conversion et autres cofinancements publics pris en compte dans le calcul de ce taux).



## Action 8

### Intitulé de l'action :

*Développer les transports alternatifs par l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique par les communes du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et la communauté de communes du Pays des Écrins*

### Description de l'action :

La mobilité des habitants est une des problématiques principales du territoire. Le caractère de montagne et des dénivelés qui peuvent être élevés rend compliquée et peu développée l'utilisation de vélo pour les trajets quotidiens ou réguliers (type domicile travail).

Le vélo à assistance électrique (VAE) est une solution très adaptée à cette problématique. Depuis plusieurs années, des expérimentations et études ont été menées sur le territoire par le parc naturel régional du Queyras, la commune de Guillestre pour développer la pratique du vélo à assistance électrique. Des systèmes de location ont été mis en place pour faire découvrir ce nouveau mode de déplacement, les actions développées dans ce cadre ayant rencontré un réel succès, il s'avère aujourd'hui nécessaire d'aider au développement de l'équipement des habitants qui manifestent une véritable demande.

La location de vélo à assistance électrique est répandue sur le territoire et est principalement tournée vers des utilisations touristiques. Par exemple, la location des VAE en période estivale (juin, juillet et août) est destinée aux touristes au détriment des usagers locaux, et ce, pour des raisons de tarification journalière plus avantageuse et de flotte de VAE limitée.

De plus, le prix d'achat d'un VAE est le principal frein mentionné par les potentiels utilisateurs. Une aide à l'achat faite aux particuliers permettra de développer de manière générale l'usage de VAE à la fois en nombre d'usagers, sur des trajets quotidiens ou réguliers, ainsi que sur une période d'utilisation plus grande.

Cette action portée par **plusieurs communes du territoire et la communauté de communes du Pays des Écrins** (qui a une compétence transport), permettra de déployer sur le territoire plus de 300 vélos à assistance électrique sur le territoire en 2 ans. L'action sera réalisée en concertation avec les communes participantes et les acteurs cycles du territoire, notamment les vendeurs de cycles. Les communes et communauté de communes s'engagent elles aussi à participer à cette aide aux particuliers. Une charte sera rédigée et définira les conditions de cette aide, par exemple : achat du VAE sur le territoire, engagement de non revente du VAE dans les 3 ans, aide allouée sur présentation de facture, sur le principe de 1 VAE acheté, aide de 100 € par la commune et 400 € par le fond de financement pour la transition énergétique.

### Calendrier : 2017 - 2018



Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Objectif d'aide pour l'achat de plus de 300 Vélos à Assistance Électrique pour les particuliers sur le territoire.
- Report modal sur le VAE de 250 à 300 personnes, principalement les personnes actives.
- Diminution de la pollution et des émissions de CO2 : 24 tonnes (base : émission 120 g/km pour véhicule thermique et objectif de 1 000 km/vélo/an, 200 vélos pris en compte))
- Effets positifs en termes de santé (activité physique régulière), de visibilité et effet d'entraînement entre les habitants, de développement des modes de déplacement doux ou communs (intermodalité : train, vélo, pied ...)
- Retombées économiques locales (vélocistes notamment) par la mise en place de charte d'achat, engagement de maintenance, etc.

<b>Détail des coûts prévisionnels de l'action 8</b>	
<b>Description</b>	<b>Montant (HT)</b>
Enveloppe financière pour l'aide à l'achat : 100 € commune, 400 € par TEPCV2,	
Par La communauté de communes du Pays des Écrins	50 000 € (40 000 € de soutien TEPCV)
Par le PETR	7 500 € (6 000 € de soutien TEPCV)
Par les communes de :	
Briançon	50 000 € (40 000 € de soutien TEPCV)
Cervières	5 000 € (4 000 € de soutien TEPCV)
Eyglies	5 000 € (4 000 € de soutien TEPCV)
Guillestre	7 500 € (6 000 € de soutien TEPCV)
Molines en Queyras	5 000 € (4 000 € de soutien TEPCV)
Puy-Saint-André	5 000 € (4 000 € de soutien TEPCV)
Réotier	5 000 € (4 000 € de soutien TEPCV)
Risoul	5 000 € (4 000 € de soutien TEPCV)
La Salle les Alpes	5 000 € (4 000 € de soutien TEPCV)
Val-des-Près	5 000 € (4 000 € de soutien TEPCV)
<b>Total</b>	<b>155 000 €</b>



## Action 9-1

### Intitulé de l'action :

Continuité cyclable et mobilité douce, par la Ville de Guillestre

### Description de l'action :

La mobilité des habitants et touristes du territoire est une des principales problématiques, liée aux spécificités locales : territoire de montagne (zones isolées, fermeture de certains accès), territoire rural, population faible et étalée.

L'usage des mobilités douces et actives est encore limité sur le territoire en raison des spécificités du territoire mais également par le manque d'aménagement dédié et spécifique.

La commune de **Guillestre** mène, conjointement avec la commune d'Eygliers, un projet de voie cyclable reliant le centre bourg de la ville de Guillestre et le plan d'eau de la commune d'Eygliers, site très fréquenté les week-ends et pendant la période estivale (campings, zones ludiques, plan d'eau, activités de loisirs).

Cette voie cyclable de 8,5 km, consiste selon les sections en l'aménagement de chemins et route en parcours cyclable en route partagée, signalisation horizontale spécifique, aménagements de sécurité, mais aussi création de voie dédiée avec revêtement d'une largeur minimum de 2,5 m, la création d'une passerelle sur le Guil, et de signalisation spécifique.

**Le montant global des travaux du projet est estimé à environ 600 000 €.** L'enveloppe spéciale pour la transition énergétique permettra de financer une partie des travaux, les dispositifs de sécurité des itinéraires, la signalisation verticale et horizontale de l'aménagement. Surtout, il initiera une dynamique de mise en place de voies dédiées aux déplacements actifs et de mobilité douce dans le Guillestrois.

Calendrier : 2017 - 2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- 8,5 km de liaison cyclable créés et sécurisés
- Continuité cyclable entre deux communes du Guillestrois : Guillestre et Eygliers.
- Objectif stratégique du plan de mobilité douce, avec liaisons futures vers Réotier, Saint-Clément-sur-Durance, Saint-Crépin et la Roche de Rame
- Objectif du Plan de mobilité douce du Guillestrois de report sur modes doux et actifs.

Détail des coûts prévisionnels de l'action 9-1	
Description	Montant (HT)
Continuité cyclable sur le Guillestrois Travaux de revêtement ou passerelle sur le Guil	80 000 €
<b>Total</b>	<b>80 000 €</b>



## Action 9-2

### Intitulé de l'action :

### Continuité cyclable et mobilité douce Ville de L'Argentière-La-Bessée

### Description de l'action :

La commune de **L'Argentière la Bessée** souhaite réaliser un cheminement doux cyclable le long de la Durance rue des Écoles, et pour faciliter l'accès au Collège d'Enseignement Supérieur. Cet aménagement d'une longueur d'environ 250 m permettra une liaison dédiée aux modes de déplacements doux, entre la rue des écoles et la rue Whympier.

Il s'agira d'aménager le bord de la Durance, en créant une piste.

Ce tronçon de « voie verte » consiste en l'aménagement des bords de la Durance accessible aux cycles et piétons, l'élargissement du passage le long de la Durance et la création d'une voie cyclable avec revêtement tri-couche d'une largeur de 2,5 m, la création d'une passerelle (sur un ruisseau) pour assurer la continuité, l'aménagement d'un accès direct à l'école élémentaire par un cheminement piéton dit « escalier à pas d'âne » et l'amélioration de l'accès au Collège d'Enseignement Supérieur.

**Le montant global des travaux du projet est estimé à environ 400 000 €.** L'enveloppe spéciale pour la transition énergétique permettra de financer en partie les travaux, notamment ceux du cheminement (revêtement tri-couche et bordures) et des travaux préparatoires.

Calendrier : 2017 - 2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- 250 mètres de liaison cyclable créés et sécurisés
- Continuité cyclable entre deux ponts sur la Durance de la ville de L'Argentière la Bessée : Avenue Général de Gaulle/D994E et la rue Whympier.
- Objectif du Plan global des déplacements de report sur modes doux, etc.

Détail des coûts prévisionnels de l'action 9-2	
Description	Montant (HT)
Cheminement cyclable et piéton à L'Argentière La Bessée – route des écoles	
Installation et préparation	2 000
Cheminement : revêtement tri-couche et bordures	38 000
<b>Total</b>	<b>40 000 €</b>



## Action 9-3

### Intitulé de l'action :

### Continuité cyclable et mobilité douce par la Ville de Briançon

### Description de l'action :

La commune de **Briançon** mène conjointement avec les communes de la Guisane (La Salle les Alpes, Le Monétier les Bains, Saint-Chaffrey), un projet de voie cyclable dite voie verte de la Guisane, permettant de relier la ville de Briançon à Serre Chevalier Vallée.

Cette voie cyclable de 15 km sera constituée, selon les sections, d'aménagement de chemins et route, de parcours cyclables, de routes partagées, de signalisation horizontale spécifique, d'aménagements de sécurité, ainsi que d'une voie dédiée avec revêtement d'une largeur minimum de 2,5 m, et la création de passerelles sur la Guisane.

La ville de Briançon souhaite initier cette voie cyclable sur son territoire en aménageant les berges de la Guisane sur une longueur de 500 m constituant le premier tronçon de cette future voie verte.

L'enveloppe spéciale pour la transition énergétique permettra de financer des travaux d'aménagement des berges avec un revêtement en stabilisé, la mise en place de dispositifs de sécurité des itinéraires, notamment des gardes corps de sécurité en bois, la signalisation verticale et horizontale de l'aménagement.

Surtout, il initiera la réalisation de cette voie verte dédiée aux déplacements actifs et de mobilité douce dans le Briançonnais.

Calendrier : 2017 - 2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- 500 m de liaison cyclable créée et sécurisée
- Continuité cyclable en zone semi-urbaine,
- Objectif stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale du Briançonnais, avec création de la voie verte de la Guisane (vers les communes voisines de Serre Chevalier Vallée) et développement des modes de déplacements doux et actifs.

Détail des coûts prévisionnels de l'action 9-3	
Description	Montant (HT)
Continuité cyclable sur Briançon	
Travaux de revêtement en stabilisé	50 000 €
Sécurisation de la voie sur berge	
<b>Total</b>	<b>50 000 €</b>



## Action 10

### Intitulé de l'action :

### Valorisation et développement des nouveaux modes de travail par le PETR

### Description de l'action :

L'équipe du **PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se compose de 7-8 personnes etp, qui travaillent sur 4 sites différents : Guillestre, Briançon, L'Argentière la Bessée et Aiguilles. Le développement numérique a été inscrit comme un axe prioritaire de la politique du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, dans le projet de territoire. Un diagnostic et une analyse territoriale des nouveaux modes de travail et de réunion sera entrepris en 2017 au sein du PETR, qui avec différents sites de travail s'avère un exemple et sujet d'étude intéressant et pertinent.

Ce diagnostic des équipements de télétravail, de visioconférence, d'équipements de visio- rendez-vous permettra de connaître les équipements existants, leur situation, ainsi que leur utilisation par les collectivités et leurs agents mais aussi par les citoyens du territoire.

L'action de valorisation et développement des nouveaux modes de travail permettra en s'appuyant sur ce diagnostic et cette analyse de réaliser un guide des bonnes pratiques :

- Matériels et équipements, uniformisation ;
- Valoriser l'utilisation en comptabilisant les économies réalisées en termes économiques (heures de travail effectives), de santé (temps de déplacements non réalisés, fatigue, stress ...) et écologique (diminution de la pollution et des émissions de GES),
- Mettre à jour ou installer des logiciels,
- Déployer de nouveaux points d'accès numérique, là où cela s'avérera nécessaire.

Calendrier : 2017-2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Augmentation de l'utilisation des nouveaux modes de travail et réunion : +25 %
- Diminution de la pollution et des émissions de Gaz à effet de Serre liées aux déplacements pour des réunions : **résultats après 1 an de mise en place.**

Détail des coûts prévisionnels de l'action 10	
Description	Montant (HT)
Prestation : Audit interne	6 000 €
Acquisition de logiciel, Mise en place d'outils informatiques,	2 000 €
Réalisation d'un guide de bonnes pratiques, valorisation, communication	2 000 €
<b>Total</b>	<b>10 000,00 €</b>



## Action 11

### Intitulé de l'action :

### Achat de Vélos à Assistance Électrique en station de ski Commune de Risoul

### Description de l'action :

La commune de **Risoul** développe depuis plusieurs années une politique de promotion du vélo ; Par l'organisation de grands événements comme des arrivées d'étape de courses de renommée mondiale (Tour de France, Giro d'Italia, Critérium du Dauphiné Libéré) et de salon d'information sur les énergies renouvelables (Solar & Electric Week).

Des bornes de recharge électriques ont été installées sur le territoire communal permettant la recharge des véhicules électriques (automobiles) et des vélos. Lors du prochain printemps, une borne sera installée sur le domaine skiable à destination des Vélos à Assistance Électrique (VAE et VTAE).

Afin de développer la pratique de cette discipline, la commune de Risoul envisage d'acquérir les VTC et VTT à assistance électrique pour les mettre à disposition des vacanciers estivaux par le biais de l'office de tourisme, leur permettant de rejoindre les hameaux en vallée ou autres lieux de loisirs (gîtes). Un partenariat sera conclu avec un prestataire local pour l'entretien quotidien des appareils.

Les vacanciers auront ainsi accès à un nouveau mode de découverte de l'environnement sans lui porter atteinte. Ce nouvel usage remplacera l'usage de quads ou autres véhicules à énergie fossile pour des sorties autour de la station de ski.

Calendrier : Les achats auront lieu au printemps 2017 pour une mise en service dès l'été 2017.

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- mise en circulation de 15 VTCAE ou VTAE
- promotion et acculturation à l'usage du vélo et du vélo électrique en station de ski

Détail des coûts prévisionnels de l'action 11	
Description	Montant (HT)
Achat d'une flotte de 15 VAE	30 000 €
<b>Total</b>	<b>30 000€</b>



## Action 12

### Intitulé de l'action :

## Énergies renouvelables en station de ski et domaine skiable par la SEM Soleil Eau Vent Énergies

### Description de l'action :

Les énergies renouvelables sont répandues et développées sur le territoire, notamment pour l'hydroélectricité et depuis quelques années le solaire photovoltaïque, au contraire de l'énergie éolienne qui fait l'objet de peu d'étude.

Les domaines skiables et stations de ski sont des acteurs économiques très importants du territoire, et de gros consommateurs d'énergie électrique, pour le fonctionnement des infrastructures.

Au contraire des sites isolés type refuge en autoconsommation, les « domaines skiables » sont connectés au réseau électrique et bénéficient à la fois d'espace libre important, et d'infrastructures bâties nombreuses et consommatrices d'énergie.

Cette action sera réalisée par la **société d'économie mixte Soleil Eau Vent Energie (SEVE)** forte de son expérience des énergies renouvelables (notamment photovoltaïque) et de son expertise territoriale. Une étude de potentiel d'énergie éolienne a été réalisée sur le Briançonnais en 2016, sur le site du Prorel pour la SEM SEVE. Cette étude de potentiel s'appuie sur le schéma éolien de la région Provence Alpes Côte d'Azur, des relevés de vent, cartographies, etc et d'une visite sur site.

L'étude préconise une implantation de 3 éoliennes maximum, de grande puissance et de classe IEC I A et II A. L'étude conclue que « l'exploitation dans des conditions économiques satisfaisantes des éoliennes au Col du Prorel nous paraît probable à fort probable, et ceci sous un scénario conservateur. (...) nous conseillons une campagne de mesures in-situ, pour constituer la base d'une étude de productible remplissant les exigences typiquement liées au financement de l'exécution. »

Le but de cette action sera d'étudier la faisabilité technico-économique d'équipements de production d'énergies renouvelables de type éolien, notamment par la quantification du productible, analyse et mesure anémométrique (Serre Chevalier Vallée Domaine skiable), mesure sur mât in situ selon la norme IEC 61400-12 ed.2, et selon les recommandations IEA 11, analyse approfondie du potentiel éolien et productible selon différents modèles d'éolienne et les conditions particulières (altitude, gel, etc...), zones d'impact visuel, simulation et intégration paysagère, etc... en vue d'investissement pour l'installation d'éolienne sur le site du Prorel.

Calendrier : 2017 - 2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Etudier la faisabilité technique et économique de l'énergie éolienne en station de ski et sur les domaines skiables.
- Projet d'installation de 2 ou 3 éoliennes sur le site du Prorel (2020).



## Action 13

### Intitulé de l'action :

*Vallée étroite : mobilité électrique et smart-grid*

*Commune de Névache*

### Description de l'action :

La vallée étroite est une vallée de haute montagne franco-italienne, située sur la commune de Névache. Cette vallée emblématique est très touristique en été, puisqu'intégrée au site classé de la vallée de la Clarée. Sa situation est également singulière : la vallée étroite est principalement accessible via l'Italie et la commune de Bardonecchia ; elle n'est raccordée à aucun réseau électrique.

Les habitants de cette vallée (italiens) ont développé des systèmes d'alimentation électrique en autoconsommation (pico-centrale hydroélectrique, et panneaux photovoltaïque), et un projet de boucle électrique fermée, sur le modèle « insulaire » de type REI (réseau électrique intelligent) est en cours de réalisation, par le SYME05. La commune de Névache est partie prenante dans le projet d'électrification de la vallée étroite par une solution REI autonome.

La vallée est très fréquentée en été, par les touristes. Le hameau principal de la vallée étroite est accessible en voiture l'été. Sur l'été 2016 (2 mois), plus de 5 000 véhicules ont stationné sur le parking dédié. Cependant, la route est très étroite et en très mauvais état et le parking n'est pas qualifié et en particulier trop petit pour accueillir tous les véhicules, qui stationnent alors en bord de route.

La commune de **Névache** a donc mis en place un système de navette (minibus) reliant le parking du Pian del Col (Italie), que l'on rejoint de façon autonome via le col de l'Échelle, à l'entrée du hameau principal de la vallée étroite. Cette navette évite l'engorgement du parking de la vallée étroite en permettant aux voitures individuelles de stationner sur le grand parking de Pian del Col. Elle évite également à ces voitures d'emprunter la route étroite et en très mauvais état.

En 2016, environ 4 500 personnes ont utilisé ce service. La navette estivale a parcouru 18 000 km en 18 rotations AR x 45 jours (du 15 juillet au 31 août 2016).

L'achat des navettes et les frais de fonctionnement représentent un fort investissement pour la commune de Névache. C'est pourquoi, la commune de Névache envisage la possibilité de mettre à disposition, éventuellement de façon payante, ces navettes pour d'autres collectivités lorsque ces équipements ne sont pas utilisés sur le site de la vallée étroite (printemps, hiver, automne) pour utiliser et valoriser cet outil de transport collectif ailleurs.

La commune de **Névache** souhaite donc développer son service de navette estivale et que cette solution de transport soit intégrée au projet « Réseau électrique intelligent Vallée étroite », par l'achat d'une navette électrique (bus d'une dizaine de places) permettant d'acheminer de l'énergie électrique au sein du réseau insulaire qui sera créé, de limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre, et de valoriser ce projet emblématique et symboliquement fort. Ce projet a fait l'objet d'études menées par la Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes-



<b>Détail des coûts prévisionnels de l'action 12</b>	
<b>Description</b>	<b>Montant (HT)</b>
Étude technico-économique de faisabilité et de potentiel en station de ski et sur domaine skiable : Énergie éolienne	50 000 €
<b>Total</b>	<b>50 000 €</b>



## Action 14

### Intitulé de l'action :

### *Commune d'Arvieux - Changement du mode de chauffage de bâtiments publics : chauffage électrique vers réseau de chaleur (bois énergie)*

### Description de l'action :

Le territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est un territoire de montagne bénéficiant d'une ressource en bois importante. Le territoire et le Département des Hautes Alpes est lauréat « Dynamics Bois 05 ». La filière bois est développée autour de deux axes : le bois d'œuvre et le bois énergie : Des réseaux de chaleur se sont également développés, notamment dans le Queyras et le Guillestrois. Un réseau de chaleur est en cours de réalisation à Briançon.

Techniquement, des bâtiments peuvent se raccorder aux réseaux existants, mais ne sont pas toujours raccordés car le coût des travaux pour réaliser le changement d'énergie (de l'électrique à l'hydraulique par exemple) est important, et non subventionné.

La commune d'**Arvieux** a lancé et réalisé des études sur un réseau de chaleur dans le hameau principal dit La Ville et souhaite concrétiser et réaliser les travaux de ce réseau de chaleur en 2017.

Le réseau de chaleur d'Arvieux, permettra de chauffer les bâtiments publics de la commune d'Arvieux notamment, la Mairie, la poste, le futur bureau de l'office de tourisme, la salle des fêtes, la Maison du Parc Naturel Régional du Queyras, des logements sociaux ...Le chauffage actuel de la Mairie, et de la salle des fêtes est de type électrique, pour une puissance totale d'environ 30 MWh pcs/an.

Les travaux consisteront à modifier le mode de chauffage : dépose chauffage électrique et création de réseaux de chauffage hydraulique à l'intérieur des bâtiments.

Calendrier : 2017-2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Développement de la filière bois-énergie locale
- Raccordement au futur réseau de chaleur
- Changement du mode de chauffage des bâtiments publics, 400 m<sup>2</sup> de bâtiments publics chauffés au bois.

Détail des coûts prévisionnels de l'action 14	
Description	Montant (HT)
Financement de travaux intérieurs pour changement du mode de chauffage des bâtiments publics : - Mairie et salle des fêtes municipale	30 000 €



Alpes, et de propositions en faveur de la mobilité électrique par les habitants du hameau (utilisation de véhicules personnels contribuant au dispositif Véhicule to Home).

Calendrier : 2018-2019

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Diminuer les émissions de GES et polluants de la navette estivale (passage d'une motorisation diesel à une motorisation électrique) : 18 000 km parcourus en un été par la navette permet d'éviter à 2 250 véhicules les 11 km de trajet (aller retour Pian del Col/vallée étroite), soit plus de 3,5 t de CO<sub>2</sub> (moyenne nationale 145 g/km source : [www.carfree.fr](http://www.carfree.fr))
- Augmenter la fréquentation de la navette, grâce à un véhicule innovant et propre.
- Valoriser les déplacements doux dans la vallée de la Clarée et sur le territoire du Briançonnais et plus généralement du PETR.
- Innover et tester ce mode de transport collectif dans une vallée, et intégré à un projet de REI (Ombrière de recharge, utilisation de la navette en solution de stockage et d'apport d'énergie Vehicle to Home ; Vehicle to Grid = V2H-V2G)

<b>Détail des coûts prévisionnels de l'action 13</b>	
<b>Description</b>	<b>Montant (HT)</b>
Navette électrique	100 000 €
<b>Total</b>	<b>100 000 €</b>



<b>Total</b>	<b>30 000 €</b>
--------------	-----------------

## *Action 15*

### Intitulé de l'action :

## *Sobriété énergétique, énergies renouvelables et gestion des déchets au refuge du Viso*

### *Maîtrise d'ouvrage : Parc Naturel Régional du Queyras*

### Description de l'action :

Le refuge du Viso se situe dans le **Parc Naturel Régional du Queyras** au cœur de la **Réserve Nationale Naturelle du Mont Viso**. Situé à 2 460 m d'altitude, le refuge du Viso, est un point important d'information et de communication de la réserve.

Seul hébergement situé sur le territoire de la réserve, en bordure du GR 58 et sur le tour du Viso, l'établissement accueille de nombreux randonneurs, et a une fréquentation journalière (sans hébergement) estivale élevée, soit plusieurs milliers de visiteurs chaque été.

Au niveau énergétique, le refuge dispose de capteurs solaires photovoltaïques (25 m<sup>2</sup> au total alimentant des batteries de stockage) pour l'électricité du refuge, et de capteurs solaires thermiques pour la production d'eau chaude (30 m<sup>2</sup> pour un chauffe-eau solaire de 700 litres). Des équipements complémentaires (gaz et groupe électrogène), sont nécessaires pour la cuisine (gazinière, réfrigérateur, congélateur), mais également pour l'appoint d'eau chaude (1 400 kg de consommation annuelle en 2010). Les combustibles (gaz, essence,...) sont majoritairement hélicoptérisés sur place en début de saison avec les ravitaillements. Des livraisons des denrées alimentaires sont réalisées par chevaux pendant la saison.

La capacité énergétique du refuge est limitée et parfois insuffisante en cas de mauvais temps, (nébulosité, ombres, journées d'hiver...).

Le traitement des déchets et l'assainissement reste problématique pour les refuges. Une étude réalisée en 2010 sur 7 refuges du Parc Naturel Régional du Queyras expose les problématiques des refuges en termes d'assainissement et gestion des déchets. Les matières périssables sont compostées sur place dans la même pente que les rejets (les marmottes et renards s'en nourrissent) et la dégradation est plus lente (température froide). A proximité, 2 incinérateurs sont utilisés pour brûler cartons et emballages. Des résidus d'aluminium sont largement présents autour.

Tous les autres déchets sont redescendus assez régulièrement, par les gardiens jusqu'au grand belvédère du Viso, puis en voiture. Aucune poubelle n'est mise à disposition du public. Le comportement des randonneurs sur cet aspect est également problématique, les randonneurs cherchent à donner ou à laisser leurs poubelles près du refuge.

Le refuge dispose de toilettes extérieurs type turc, dont les rejets se font en surface quelques mètres en contrebas.



Un travail d'information, de pédagogie, de communication sur la sobriété et les limitations (qu'est-ce qu'un kWh, capacité limitée, recharge appareils ...) et la gestion des déchets aux visiteurs est nécessaire.

Le refuge du Viso, comme tout refuge d'altitude, est un lieu qui doit être exemplaire en termes de gestion des déchets, de sobriété énergétique, d'énergies renouvelables. Sa forte fréquentation et sa situation en espace protégé au cœur de la Réserve Naturelle Nationale en fait un lieu emblématique, qui peut être pilote sur la gestion des déchets, les énergies renouvelables, la sobriété énergétique, et les changements de comportement.

Calendrier : 2017-2018

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Communication, pédagogie et sensibilisation des visiteurs et randonneurs sur la sobriété énergétique, la gestion des déchets, les énergies renouvelables en site isolé : plus de 1000 personnes touchées.
- Amélioration de la gestion des déchets sur le site : compostage ou micro-méthanisation sur déchets organique, toilettes sèches, descente des déchets ...
- Exemplarité sur des solutions innovantes d'autonomie énergétique et gestion des déchets en site isolé (pico-centrale sur l'adduction d'eau, panneau PV de recharge des appareils nomades, micro-méthaniseur domestique, compactage des déchets...).
- Diminution de la consommation d'énergie externe du site (électricité et eau chaude...)

<b>Détail des coûts prévisionnels de l'action 15</b>	
<b>Description</b>	<b>Montant (HT)</b>
Diagnostic, Audit/Étude technique du site production, consommation, besoins (point de vue environnemental et énergétique).	1 000 €
Pédagogie sur la sobriété énergétique, la gestion des déchets et les énergies renouvelables : panneaux d'information, compteur énergie, événement type « nuit des refuges » sur ces thématiques	1 000 €
Matériel améliorant l'assainissement, la gestion des déchets et/ou l'autonomie énergétique du site	8 000 €
<b>Total</b>	<b>10 000 €</b>



## Action 16

### Intitulé de l'action :

## Soutien à l'agriculture de montagne, diagnostics agropastoraux et adaptation au changement climatique au bénéfice des communes

### Description de l'action :

Le pastoralisme est un élément très important sur le site du PETR, il en occupe en effet 60 % de la surface, sous forme d'alpages (56 %) et de parcours (4 %). Les alpages accueillent en été plus de 120 000 ovins et 7 500 bovins, ce qui témoigne du dynamisme de l'activité agropastorale pourtant en léger déclin (moins 5 000 ovins sur le site en 8 ans). Les parcours bien qu'occupant des surfaces beaucoup plus réduites, jouent un rôle très important aussi, en maintenant l'ouverture des milieux juste en amont des villages.

Il importe à l'ère des exploitations industrielles, de sauvegarder cette agriculture extensive respectueuse de l'environnement, qui entretient et façonne ces paysages à haute biodiversité que nous apprécions aujourd'hui.

À l'échelle de notre territoire et nos montagnes, il est nécessaire d'accompagner ce pastoralisme afin qu'il soit bien en adéquation avec les différents milieux, en lutte contre l'embroussaillage dans les bas de versants et en harmonie avec les milieux sensibles de haute altitude.

Les communes de **Abriès, Arvieux, Ceillac, Eygliers, Château-Ville-Vieille, Le Monétier-les-Bains, Névalche, La Salle les Alpes**, souhaitent réaliser des diagnostics agropastoraux, de manière à mieux connaître leur patrimoine pastoral.

Une attention particulière sera apportée aux « parcours ». Les zones dites de parcours correspondent à de petits alpages d'intersaison (au printemps et à l'automne) après et avant la mise en étable des brebis. Les parcours se situent géographiquement entre les zones pastorales d'estive et les prairies de fauches encore fauchées actuellement (celles abandonnées sont généralement incluses dans le parcours). Ces zones particulières sont sensibles et peuvent être des témoins et marqueurs pour analyser et mieux comprendre le changement climatique et l'adaptation au changement climatique des zones de pâturage.

Les diagnostics agropastoraux seront réalisés pour chaque alpage comme suit :

- Description des caractéristiques générales de l'alpage : identité, localisation, type d'alpage, description physique générale (superficie, éléments géographiques, géologiques, géo-morphologiques, caractéristiques des milieux présents...);
- Diagnostic et analyse des éléments pastoraux et de leurs enjeux : diagnostic des équipements, du fonctionnement, analyse du calendrier de pâturage, bilan de la ressource fourragère, identification des zones fragiles, dégradées, en sur ou sous-pâturage, calcul de l'adéquation entre la ressource et les prélèvements par secteur
- Diagnostic et analyse des éléments environnementaux et de leurs enjeux : présence de zones avec statut de protection, identification de zones sensibles, zones drayées



(draillées), érodées et/ou abîmées, identification des éléments de flore et faune patrimoniaux ;

- Prise en compte des éléments concernant les autres activités humaines, et localisation.
- Diagnostic de vulnérabilité de l'alpage à la prédation par le loup ;
- Analyse croisée des enjeux permettant d'établir : le chargement à préconiser, durée et calendrier de pâturage, les circuits de pâturage, zones à éviter, zones en défense, les notes de raclage à atteindre par zones de pâturage ;
- Localisation des aménagements et/ou équipement à maintenir et/ou à prévoir ;
- Réalisation de diagnostics agropastoraux en lien avec le CERPAM, prioritairement sur les alpages ayant une forte pression.

Une attention particulière sera donnée à la suite des diagnostics agropastoraux de manière à ce que les actions et les préconisations issues du diagnostic soient mises en place par la commune bénéficiant des diagnostics. Une part du budget (de l'ordre de 30 %) sera consacrée à la réalisation de travaux préconisés par les diagnostics agropastoraux.

A titre d'illustration, ces équipements comprennent des équipements pour améliorer énergétiquement les cabanes pastorales (kits solaires), les parcs de tri et de contention, les captages d'eau et abreuvoirs, ouverture de milieu, etc.

Les signataires de la charte du Parc du Queyras (5 communes) se sont engagés à poursuivre une politique de soutien au pastoralisme et à assurer une meilleure gestion des alpages et zones pastorales. Les préconisations et travaux qui ne pourraient être mis en œuvre dans le cadre du projet pourront être proposés dans les appels à projet à venir comme la mesure 16-7.1 du FEADER portant notamment sur la mise en valeur du foncier agricole et naturel mais également la mesure 4.6.2 portant sur les équipements pastoraux.

En complément, il pourra être réalisé un inventaire des cabanes pastorales (avec les communes du Parc). Cet inventaire permettra de mieux connaître le patrimoine bâti lié au pastoralisme, les usages et besoins des cabanes, selon leur utilisation et leur situation. Cet inventaire pourra préfigurer des actions d'amélioration des équipements pastoraux, cabanes en termes de dépenses énergétiques, d'approvisionnement (eau, électricité).

Calendrier : 2017-2018

#### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Amélioration des connaissances de la biodiversité en alpages
- Maintien et amélioration des équipements pastoraux (cabanes, captage d'eau, etc)
- Sensibilisation sur la biodiversité et les ressources présentes en montagne (énergie solaire, captage d'eau)



<b>Détail des coûts prévisionnels de l'action 16</b>	
<b>Description</b>	<b>Montant (HT)</b>
Réalisation de diagnostics agropastoraux sur le territoire :	
- Abriès – amélioration, travaux par rapport aux préconisations suite diagnostic déjà entrepris	90 000 €
- Arvieux – Clapeyto	
- Ceillac	
- Château-Ville-Vieille	
- Eygliers	
- Monétier les bains	
- Névache – La Clarée	
- La Salle les Alpes – l'Oule Cristol	
<b>Total</b>	<b>90 000 €</b>



## Action 17

### Intitulé de l'action :

### *Etude de faisabilité pour une maison de la biodiversité et une réserve naturelle régionale à Cervières*

### Description de l'action :

Le territoire du PETR est riche d'un patrimoine naturel, géologique et d'une biodiversité remarquable. Des équipements comme la maison de la géologie, le jardin alpin du Lautaret, et les maisons et espaces muséographiques du Parc Naturel Régional du Queyras et du Parc National des Écrins, permettent de valoriser ce patrimoine naturel exceptionnel. La « biodiversité du territoire » ne dispose pourtant pas d'équipement dédié.

La commune de **Cervières**, située à proximité de Briançon et à la frontière avec l'Italie, envisage de réaliser un projet global tourné vers le patrimoine naturel et agricole en créant une « maison de la biodiversité », associée à une réserve naturelle.

Le territoire de Cervières présente une diversité paysagère et écologique remarquable à l'échelle départementale et régionale. Commune rurale, l'activité agricole est très présente à Cervières avec l'installation de jeunes agriculteurs. De plus la diversité des conditions topographiques, avec notamment une large amplitude altitudinale (de 1500 mètres d'altitude au niveau de la vallée de la Cerveyrette à 3320 mètres au Grand Pic de Rochebrune) ainsi que des versants d'expositions variées constituent des conditions idéales pour le développement de toute la diversité d'habitats que peuvent offrir les milieux de montagne. De plus la présence de milieux rares et originaux notamment le marais du Bourget en fait un site remarquable pour ses richesses biologiques. Enfin l'absence d'aménagements pour la pratique des sports d'hiver en fait l'une des rares vallées encore sauvages sur le territoire du PETR. Une grande partie de la commune est classée en zone Natura 2000 depuis 2006, cette zone est gérée par le Parc Naturel Régional du Queyras voisin. Depuis 2013 la commune de Cervières fait également partie des communes associées à la Réserve de Biosphère du Mont Viso (Parc Naturel Régional du Queyras).

La maison de la biodiversité sera un espace, d'accueil, pédagogique et de séjour en cœur de village couplé à une réserve naturelle régionale à créer.

L'action permettra de réaliser :

- Une étude de programmation architecturale pour la maison de la biodiversité, qui fait suite à une pré-étude de faisabilité déjà réalisée (LPO PACA en 2016). Cette étude comprendra les études de faisabilité spatiale, architecturale, financière, environnementales et énergétiques sur le bâtiment existant, situé au « Chef Lieu » du village. Le bâtiment a été construit dans les années 70, avec des aides de l'État. Il recevait des groupes pour des activités nordiques et de randonnées, activités qui ont cessé, au début des années 2000, du fait de l'évolution de la clientèle et de l'importance des travaux à réaliser pour une mise aux normes.
- L'élaboration du programme de bâtiment (programme fonctionnel et programme technique détaillé) pour la consultation de la maîtrise d'œuvre.



- Une étude de faisabilité pour créer une réserve naturelle régionale (RNR) sur le territoire communal. Cette étude comprendra un diagnostic des enjeux patrimoniaux des espaces naturels de la commune, un inventaire de la biodiversité communale croisé avec d'autres facteurs d'influence tels que la propriété foncière, les menaces, l'acceptation territoriale, le potentiel pédagogique, etc.

L'étude environnementale a pour but de définir une Réserve Naturelle Régionale (RNR) cohérente tant du point de vue de sa localisation que de sa réglementation.

Cette étude comprendra les études de faisabilité spatiale, architecturale, financière, environnementales et énergétiques (en visant une amélioration de la performance par rapport à un état des lieux)

Calendrier : 2017 - 2018

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Affirmer la politique de développement de Cervières et plus généralement du territoire vers l'écotourisme, et le tourisme scientifique, les activités agricoles de montagne.
- Maison de la biodiversité à caractère exemplaire pour l'environnement et l'énergie (performance énergétique et précautions environnementales)
- Protéger et gérer les milieux naturels, sensibiliser le public, et valoriser la biodiversité.
- Création d'une réserve naturelle régionale.
- Développer un outil et lieu d'accueil de tourisme écologique, de nature et scientifique complémentaire aux sites existants. (capacité d'environ 80 lits, ouverture à l'année).
- Valoriser le patrimoine naturel du territoire mais aussi les produits locaux, les espaces naturels voisins.

<b>Détail des coûts prévisionnels de l'action 17</b>	
<b>Description</b>	<b>Montant (HT)</b>
Audit énergétique et étude de programmation architecturale sur le bâtiment mené par la commune de Cervières	20 000 €
Études de faisabilité de création d'une réserve naturelle régionale (RNR) à Cervières	20 000 €
<b>Total</b>	<b>40 000 €</b>



## Action 18

### Intitulé de l'action :

Réalisation d'un atlas de la biodiversité territoriale,  
PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras

### Description de l'action :

Le territoire possède une biodiversité très riche et très variée que ce soit pour la faune, mais aussi pour la flore. Il est délimité par des « frontières » géographiques et naturelles : le massif des Écrins, du Viso ; des cols alpins (Agnel, Vars, Montgenèvre, Lautaret) et la vallée de la Durance.

Le territoire du **PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** intègre entièrement le territoire du Parc Naturel Régional du Queyras, et partiellement celui du Parc National des Ecrins.

Des réserves naturelles régionales, des sites exemplaires sont également nombreux sur le territoire. Des structures associatives ou privées disposent également de données sur la biodiversité du territoire (LPO, Arnica Montana, Observatoire de la biodiversité de la Compagnie des Alpes).

**Le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, souhaite réaliser un atlas de la biodiversité du territoire dans une démarche participative avec pour finalité, la réalisation d'objets de valorisation de la biodiversité du territoire, qui pourrait être sous la forme d'une carte.

Les étapes de ce travail sont les suivantes :

Préparation : inventaire des travaux réalisés sur le territoire, cartographie des connaissances naturalistes locales, enjeux, fiches espèces, inventaires,

Concertation et animation : entretiens et rencontres avec les acteurs territoriaux (collectivités, entreprises, associations) ainsi que les structures éducatives,

Mobilisation, par la mise en place de : journées de prospection avec les naturalistes, écologues du territoire ; d'ateliers thématiques, d'inventaires participatifs avec les citoyens, les écoles, création et fabrication d'aménagement pour la faune (nichoirs, hôtels à insecte, ...)

Evaluation de l'impact des actions de la mobilisation : enquêtes et questionnaires (connaissance du patrimoine territorial),

Restitution des travaux et diffusion des résultats en relation avec ce qui a été défini lors de la préparation.

Valorisation de la biodiversité du territoire et de la démarche participative, événements et valorisation de zones exemplaires, journées d'ateliers participatifs pour promouvoir la biodiversité locale.

La mise en commun, la coordination des travaux déjà réalisés par les multiples structures du territoire permettra de réaliser une carte grand public de la biodiversité :

**Élaboration de documents de présentation et valorisation de la biodiversité à l'échelle du territoire du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois, et du Queyras,**

Création, et impression d'une carte locale de la biodiversité, et

Mise en place de panneaux spécifiques dans les zones de biodiversité exemplaires, et réalisation d'un outil grand public d'atlas de la biodiversité.



Calendrier : 2017-2018-2019

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Production de savoirs, meilleure connaissance de la biodiversité à l'échelle du territoire.
- Protection et valorisation des espaces naturels, des espèces animales et végétales du territoire.
- Prise en compte de la biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire. (Plan climat Air Énergie Territorial, SCoT du Briançonnais, du Pays des Écrins (2016))
- Outil de sensibilisation et éducation à l'environnement des citoyens à la biodiversité, par une meilleure connaissance de la biodiversité existante, et l'implication de la population (citoyens contributeurs, inventaires participatifs, etc).
- Sensibilisation et éducation à l'environnement des citoyens à la biodiversité, faire comprendre l'importance de son respect et réalisation d'actions favorables à la faune et la flore sauvages : 16 710 citoyens concernés et sensibilisés (base population locale des collectivités participantes, 35 000 habitants environ dans le PETR).
- Valorisation du territoire par une démarche engagée, une charte et communication commune sur la thématique de la biodiversité.

<b>Détail des coûts prévisionnels de l'action 18</b>	
<b>Description</b>	<b>Montant (HT)</b>
Diagnostics et inventaires naturalistes complémentaires	20 000 €
Mobilisation citoyenne : animation, inventaires participatifs, ateliers thématiques, aménagements pour la faune (matériels)	10 000 €
Élaboration de documents de présentation et de valorisation de la biodiversité à l'échelle du territoire du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois, et du Queyras : Edition et impression des documents et carte de la biodiversité du territoire	10 000 €
<b>Total</b>	<b>40 000,00 €</b>



## Action 19

### Intitulé de l'action :

### Route des énergies renouvelables par le PETR

### Description de l'action :

Le territoire est riche d'acteurs et de projets, de sites remarquables en lien avec les énergies renouvelables. Pourtant ils sont méconnus à la fois par les citoyens du territoire et les vacanciers. Ces acteurs sont publics, semi-publics, associatifs, coopératives, et/ou privés...

Toutes les énergies renouvelables sont produites et/ou présentes sur le territoire : hydroélectricité, énergie solaire photovoltaïque, ou thermique, petit éolien, méthanisation, biomasse (filière bois énergie), géothermie, et selon différents modes : producteurs d'électricité, réseaux commun, privés, autoconsommation, sites pilotes, etc.

La « route des énergies renouvelables » permettra de valoriser les acteurs du territoire des énergies renouvelables. **Le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queryas** souhaite réaliser et créer un support de communication type film ou vidéo. (qui pourrait être repris sur des sites internet, application mobile ...)

Elle permettra également et surtout d'associer tous les acteurs du territoire en lien avec les énergies (renouvelables) à un projet commun.

Cet outil pourra ensuite être diffusé, utilisé, et réemployé, par les acteurs participants mais également par les offices de tourisme du territoire, les musées, lors d'événements pour faire connaître, développer, et investir dans les énergies renouvelables...

Calendrier : 2017 - 2019

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Mobiliser et promouvoir les acteurs du territoire en lien avec les énergies renouvelables.
- Nombre de personnes sensibilisées : 35 000 habitants environ (population du territoire) et population touristique

Détail des coûts prévisionnels de l'action 19	
Description	Montant (HT)
Prestation de service pour la réalisation d'une vidéo (type documentaire), site web, application mobile sur les énergies renouvelables du territoire et leurs acteurs.	19 000 €
Communication, flyers, édition, impression	5 000 €
Panneaux d'explication sur sites	10 000 €
<b>Total</b>	<b>34 000,00 €</b>



## Action 20

### Intitulé de l'action :

### *Etude de programmation architecturale sur le bâtiment du col de l'Izoard par le Parc Naturel Régional du Queyras*

### Description de l'action :

Le col de l'Izoard est un lieu emblématique, symboliquement fort, qui réalise la jonction et le lien entre le Briançonnais et le Queyras. Le bâtiment du col de l'Izoard est situé au sommet du col de l'Izoard à l'entrée du Nord du Parc naturel Régional du Queyras.

Le col de l'Izoard est situé en zone Natura 2000, sur la « route des Alpes », et a été classé « Grand Site » par le département des Hautes-Alpes. Le Col de l'Izoard est un site très fréquenté en été (le col est fermé pendant l'hiver), notamment par les cyclotouristes.

Le bâtiment, propriété du **Parc Naturel Régional du Queyras**, conçu initialement comme un musée du cyclotourisme est malheureusement fermé au public depuis quelques années. Situé à plus de 2300 m, son état se dégrade et des travaux seront très probablement nécessaires.

L'étude de programmation architecturale et d'urbanisme permettra de mieux définir l'usage du bâtiment existant, d'exprimer clairement les attentes du Parc notamment en termes de respect de l'environnement et des économies d'énergie, valorisation du site...

Il s'agira dans cette étude de programmation architecturale de :

- Définir les besoins énergétiques du bâtiment (dimensionnement de ses besoins en énergie, en relation avec les contraintes d'un site isolé) en incluant les pratiques économes en énergie ou de performance énergétique et l'intégration éventuelle d'énergies renouvelables, ainsi que des précautions relatives au respect de l'environnement ;
- Etudier le fonctionnement général des entités fonctionnelles ;
- Mettre en adéquation le site et le bâtiment avec les besoins prédéfinis dans la phase précédente ;
- Rédiger un programme technique détaillé (PTD) qui comprendra les exigences qualitatives (fonctionnalité), quantitatives (surfaces), techniques, environnementales...

Calendrier : 2017 - 2018

### Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

- Valorisation d'un site emblématique, une des portes d'entrée du Parc du Queyras.
- Communication et sensibilisation des visiteurs et randonneurs sur le site du col de l'Izoard, sur, le Parc Naturel Régional, le TEPCV, etc...

Détail des coûts prévisionnels de l'action 20	
Description	Montant (HT)
Audit énergétique et étude de programmation architecturale et d'urbanisme	15 000 €
<b>Total</b>	<b>15 000,00 €</b>





### Annexe 3

Tableau financier de synthèse des actions  
financées par le FFTE dans le cadre de cette convention

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL				
DEPENSES			RECETTES	
Nature des dépenses	Maître d'ouvrage	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
<b>Action 1 Travaux de rénovation des logements communaux</b>	<b>Communes</b>	<b>589 250 €</b>	<b>Programme TEPCV (80 %)</b>	<b>471 400 €</b>
			<b>Autofinancement (20 %)</b>	<b>117 850 €</b>
Action 1-- 1	L'Argentière la Bessée	65 000 €	Programme TEPCV (80%)	52 000 €
			Autofinancement (20%)	13 000 €
Action 1-- 2	Briançon	46 750 €	Programme TEPCV (80%)	37 400 €
			Autofinancement (20%)	9 350 €
Action 1-- 3	Ceillac	40 000 €	Programme TEPCV (80%)	32 000 €
			Autofinancement (20%)	8 000 €
Action 1-- 4	Freissinières	40 000 €	Programme TEPCV (80%)	32 000 €
			Autofinancement (20%)	8 000 €
Action 1-- 5	Le Monétier les bains	45 000 €	Programme TEPCV (80%)	36 000 €
			Autofinancement (20%)	9 000 €
Action 1-- 6	Mont-Dauphin	38 500 €	Programme TEPCV (80%)	30 800 €
			Autofinancement (20%)	7 700 €
Action 1--7	Puy Saint André	45 000 €	Programme TEPCV (80%)	36 000 €
			Autofinancement (20%)	9 000 €
Action 1-- 8	Risoul	60 000 €	Programme TEPCV (80%)	48 000 €
			Autofinancement (20%)	12 000 €
Action 1-- 9	Saint Clément sur Durance	40 000 €	Programme TEPCV (80%)	32 000 €
			Autofinancement (20%)	8 000 €
Action 1-- 10	Val des Près	67 000 €	Programme TEPCV (80%)	53 600 €
			Autofinancement (20%)	13 400 €
Action 1-- 11	Vallouise-Pelvoux	60 000 €	Programme TEPCV (80%)	48 000 €
			Autofinancement (20%)	12 000 €
Action 1-- 12	Vars	17 000 €	Programme TEPCV (80%)	13 600 €
			Autofinancement (20%)	3 400 €
Action 1-- 13	Villard Saint Pancrace	25 000 €	Programme TEPCV (80%)	20 000 €
			Autofinancement (20%)	5 000 €



DEPENSES			RECETTES	
Nature des dépenses	Maître d'ouvrage	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
<b>Action 2</b> Travaux de rénovation de modernisation de l'éclairage public		330 000 €	<b>Programme TEPCV (80 %)</b>	<b>264 000 €</b>
			<b>Autofinancement (20 %)</b>	<b>66 000 €</b>
Action 2-- 1	SIGDEP	150 000	Programme TEPCV (80%)	120 000 €
			Autofinancement (20%)	30 000 €
Action 2-- 2	SIEPB	100 000 €	Programme TEPCV (80%)	80 000 €
			Autofinancement (20%)	20 000 €
Action 2- 3	Briançon	50 000 €	Programme TEPCV (80%)	40 000 €
			Autofinancement (20%)	10 000 €
Action 2- 4	Saint Martin de Queyrières	30 000 €	Programme TEPCV (80%)	24 000 €
			Autofinancement (20%)	6 000 €
<b>Action 3</b> Suivi et accompagnement maîtrise de l'énergie et performance énergétique	<b>PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras</b>	<b>12 000 €</b>	<b>Programme TEPCV (80 %)</b>	<b>9 600 €</b>
			<b>Autofinancement (20 %)</b>	<b>2 400 €</b>
<b>Action 4</b> Audits énergétique groupés	Ville de Guillestre	15 000 €	<b>Programme TEPCV (80 %)</b>	<b>12 000 €</b>
			<b>Autofinancement (20 %)</b>	<b>3 000 €</b>
<b>Action 5</b> Vélos à assistance électrique pour les agents du PETR	<b>PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras</b>	<b>4 750 €</b>	<b>Programme TEPCV (80 %)</b>	<b>3 800 €</b>
			<b>Autofinancement (20 %)</b>	<b>950 €</b>
<b>Action 6</b> Aménagement de 3 aires de covoiturage	Communauté de communes du Pays des Ecrins	60 000 €	<b>Programme TEPCV (80 %)</b>	<b>48 000 €</b>
			<b>Autofinancement (20 %)</b>	<b>12 000 €</b>
<b>Action 7-1</b> Achat de véhicules électriques	Communauté de communes du Pays des Ecrins	45 000 €	<b>Programme TEPCV (80 %)</b>	<b>36 000 €</b>
			<b>Autofinancement (20 %)</b>	<b>9 000 €</b>
<b>Action 7-1</b> Achat de véhicules électriques	Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	45 000 €	<b>Programme TEPCV (80 %)</b>	<b>36 000 €</b>
			<b>Autofinancement (20 %)</b>	<b>9 000 €</b>



DEPENSES			RECETTES	
Nature des dépenses	Maître d'ouvrage	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action 8 Développement du VAE : aide à l'achat	Communes (10 communes et communauté de communes du Pays des Ecrins)	155 000 €	Programme TEPCV (80 %)	124 000 €
			Autofinancement (20 %)	31 000 €
Action 9-1 Continuité cyclable	Guillestre - Eygliers	80 000 €	Programme TEPCV (80 %)	64 000 €
			Autofinancement (20 %)	16 000 €
Action 9-2 Continuité cyclable	L'Argentière la Bessée	40 000 €	Programme TEPCV (80 %)	32 000 €
			Autofinancement (20 %)	8 000 €
Action 9-3 Continuité cyclable	Briançon	50 000 €	Programme TEPCV (80 %)	40 000 €
			Autofinancement (20 %)	10 000 €
Action 10 Nouveaux modes de travail	PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras	10 000 €	Programme TEPCV (80 %)	8 000 €
			Autofinancement (20 %)	2 000 €
Action 11 Achat d'une flotte de VTAE en station de ski	Risoul	30 000 €	Programme TEPCV (80 %)	24 000 €
			Autofinancement (20 %)	6 000 €
Action 12 Etude de faisabilité technico-économique sur l'énergie éolienne en domaine skiable	SEM SEVE	50 000 €	Programme TEPCV (80 %)	40 000 €
			Autofinancement (20 %)	10 000 €
Action 13 Vallée étroite – smart grid – navette électrique	Névache	100 000 €	Programme TEPCV (80 %)	80 000 €
			Autofinancement (20 %)	20 000 €
Action 14 Aide au changement du mode de chauffage	Arvieux	30 000 €	Programme TEPCV (80 %)	24 000 €
			Autofinancement (20 %)	6 000 €
Action 15 Sobriété énergétique et énergies renouvelables au refuge du Viso	Parc Naturel Régional du Queyras	10 000 €	Programme TEPCV (80 %)	8 000 €
			Autofinancement (20 %)	2 000 €



DEPENSES			RECETTES	
Nature des dépenses	Maître d'ouvrage	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action 16 Accompagnement à l'agriculture de montagne	Communes (8 dont 5 adhérentes au Parc)	90 000 €	Programme TEPCV (80 %)	72 000 €
			Autofinancement (20 %)	18 000 €
Action 17 Etude sur la maison de la biodiversité	Cervières	40 000 €	Programme TEPCV (80 %)	32 000 €
			Autofinancement (20 %)	8 000 €
Action 18 Atlas de la biodiversité du territoire	PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras	40 000 €	Programme TEPCV (80 %)	32 000 €
			Autofinancement (20 %)	8 000 €
Action 19 Route des énergies renouvelables	PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras	34 000 €	Programme TEPCV (80 %)	27 200 €
			Autofinancement (20 %)	6 800 €
Action 20 Etude de programmation sur le bâtiment de l'Izoard	Parc Naturel Régional du Queyras	15 000,00 €	Programme TEPCV (80 %)	12 000 €
			Autofinancement (20 %)	3 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 875 000 €</b>		<b>Programme TEPCV (80 %)</b>	<b>1 500 000</b>
			<b>Autofinancement (20 %)</b>	<b>375 000</b>



## Annexe 4

### Documents administratifs nécessaires à l'engagement et aux versements

**Nom du bénéficiaire :** **PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**

Adresse du bénéficiaire : Passage des écoles,  
05600 GUILLESTRE

SIREN : 200 052 801

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0570000000	67

IBAN : FR 13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT

Trésorerie de Guillestre  
Place des Droits de l'Homme  
05600 GUILLESTRE

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

**RIB :** 30001 00408 C0570000000 67

**IBAN :** FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

**BIC :** BDFEFRPPCCT



**Nom du bénéficiaire :** Parc Naturel Régional du Queyras

Adresse du bénéficiaire : Maison du Parc, La Ville,  
05350 ARVIEUX

SIREN : 250 500 600

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0570000000	67

IBAN : FR 13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT

Trésorerie de Guillestre  
Place des Droits de l'Homme  
05600 GUILLESTRE

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

**RIB :** 30001 00408 C0570000000 67

**IBAN :** FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

**BIC :** BDFEFRPPCCT

**Nom du bénéficiaire :** Communauté de communes du Pays des Ecrins

Adresse du bénéficiaire : Maison du Canton, 404 Avenue du Général de Gaulle,  
05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE

SIREN : 240 500 462

RIB :

Code Banque	Code Guiche	N° Compte	Clé
30001	00408 T	C0510000000	77

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5100 0000 077

BIC : BDFEFRPPCCT

TITULAIRE : TRESORERIE DE L' ARGENTIERE LA BESSEE  
DOMICILIATION : BDF DE GAP

#### RIB automatisé

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00408	C0510000000	77

#### Identification internationale

IBAN	FR13 3000 1004 08C0 5100 0000 077
Identifiant Swift de la BDF (BIC)	BDFEFRPPCCT



**Nom du bénéficiaire :** Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras  
**Adresse du bénéficiaire :** Passage des écoles  
05600 GUILLESTRE

SIREN : 240 500 488

RIB

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0570000000	67

IBAN : FR 13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT

Trésorerie de Guillestre  
Place des Droits de l'Homme  
05600 GUILLESTRE

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

**RIB :** 30001 00408 C0570000000 67

**IBAN :** FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

**BIC :** BDFEFRPPCCT

**Nom du bénéficiaire :** Commune de Abriès  
**Adresse du bénéficiaire :** Mairie  
05460 ABRIES

SIREN : 210 500 013

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0570000000	67

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT



Trésorerie de Guillestre  
Place des Droits de l'Homme  
05600 GUILLESTRE

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

**RIB :** 30001 00408 C0570000000 67  
**IBAN :** FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067  
**BIC :** BDFEFRPPCCT

**Nom du bénéficiaire :** Commune de L'Argentière la Bessée  
**Adresse du bénéficiaire :** 17, Avenue Charles de Gaulle  
05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE

SIREN : 240 500 062

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0510000000	77

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5100 0000 077

BIC : BDFEFRPPCCT

**TITULAIRE :** TRESORERIE DE L' ARGENTIERE LA BESSEE  
**DOMICILIATION :** BDF DE GAP

#### RIB automatisé

CODE BANQUE 30001	CODE GUICHET 00408	N° COMPTE C0510000000	CLE RIB 77
----------------------	-----------------------	--------------------------	---------------

#### Identification internationale

IBAN	FR13 3000 1004 08C0 5100 0000 077
Identifiant Swift de la BDF (BIC)	BDFEFRPPCCT



**Nom du bénéficiaire :** Commune de Arvieux

Adresse du bénéficiaire : La ville  
05350 ARVIEUX

SIREN : 210 500 070

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0570000000	67

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT

Trésorerie de Guillestre  
Place des Droits de l'Homme  
05600 GUILLESTRE

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

**RIB :** 30001 00408 C0570000000 67

**IBAN :** FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

**BIC :** BDFEFRPPCCT

**Nom du bénéficiaire :** Commune de Briançon

Adresse du bénéficiaire : 1 rue Aspirant Jan, Immeuble les Cordeliers,  
05100 BRIANCON

SIREN : 210 500 237

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0530000000	09

IBAN : FR 46 3000 1004 0800 00C0 5508 214

BIC : BDFEFRPPXXX

<u>Banque de France</u>			
Domiciliation : BDF de Gap			
Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
30001	00408	C0530000000	09
<u>Identification Internationale</u>			
IBAN FR 46 3000 1004 0800 00C0 5508 214			
Identifiant swift de la BDF (BIC) BDFEFRPPXXX			



**Nom du bénéficiaire :** Commune de Ceillac  
**Adresse du bénéficiaire :** Place Philippe Lamour  
05600 CEILLAC

SIREN : 210 500 260

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0570000000	67

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT

Trésorerie de Guillestre  
Place des Droits de l'Homme  
05600 GUILLESTRE

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

**RIB :** 30001 00408 C0570000000 67

**IBAN :** FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

**BIC :** BDFEFRPPCCT

**Nom du bénéficiaire :** Commune de Cervières  
**Adresse du bénéficiaire :** Trésorerie de Briançon, Avenue du Dauphiné,  
05100 BRIANÇON

SIREN : 210 500 278

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0530000000	09

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5300 0000 009

BIC : BDFEFRPPCCT

<b>Banque de France</b>			
Domiciliation : BDF de Gap			
Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
30001	00408	C0530000000	09
<b>Identification internationale</b>			
IBAN FR 46 3000 1004 0800 00C0 5508 214			
Identifiant swift de la BDF (BIC) BDFEFRPPXXX			



**Nom du bénéficiaire :** Commune de Château Ville Vieille

Adresse du bénéficiaire : Ville Vieille  
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE

SIREN : 210 500 385

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0570000000	67

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT

Trésorerie de Guillestre  
Place des Droits de l'Homme  
05600 GUILLESTRE

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

**RIB :** 30001 00408 C0570000000 67

**IBAN :** FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

**BIC :** BDFEFRPPCCT

**Nom du bénéficiaire :** Commune de Eyglies

Adresse du bénéficiaire : Mairie  
05600 EYGLIERS

SIREN : 210 500 526

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0570000000	67

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT

Trésorerie de Guillestre  
Place des Droits de l'Homme  
05600 GUILLESTRE

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

**RIB :** 30001 00408 C0570000000 67

**IBAN :** FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

**BIC :** BDFEFRPPCCT



**Nom du bénéficiaire :** Commune de Freissinières –  
Adresse du bénéficiaire : Mairie  
05310 FREISSINIÈRES

SIREN : 210 500 583

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0510000000	77

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5100 0000 077

BIC : BDFEFRPPCCT

<b>TITULAIRE : TRESORERIE DE L' ARGENTIERE LA BESSEE</b> <b>DOMICILIATION : BDF DE GAP</b>			
<b>RIB automatisé</b>			
<b>CODE BANQUE</b> 30001	<b>CODE GUICHET</b> 00408	<b>N° COMPTE</b> C0510000000	<b>CLE RIB</b> 77
<b>Identification internationale</b>			
<b>IBAN</b> Identifiant Swift de la BDF (BIC)	<b>FR13 3000 1004 08C0 5100 0000 077</b> BDFEFRPPCCT		

**Nom du bénéficiaire :** Commune de Guillestre  
Adresse du bénéficiaire : Trésorerie de Guillestre, Place des droits de l'homme,  
05600 GUILLESTRE

SIREN : 210 500 658

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0570000000	67

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT

Trésorerie de Guillestre  
Place des Droits de l'Homme  
05600 GUILLESTRE

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

**RIB :** 30001 00408 C0570000000 67

**IBAN :** FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

**BIC :** BDFEFRPPCCT



**Nom du bénéficiaire :** Commune de Molines En Queyras

Adresse du bénéficiaire : Mairie,  
05350 MOLINES EN QUEYRAS

SIREN : 210 500 773

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0570000000	67

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT

Trésorerie de Guillestre  
Place des Droits de l'Homme  
05600 GUILLESTRE

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

**RIB :** 30001 00408 C0570000000 67

**IBAN :** FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

**BIC :** BDFEFRPPCCT

**Nom du bénéficiaire :** Commune de Le Monétier les Bains

Adresse du bénéficiaire : Mairie, Place Novalèse  
05220 LE MONÉTIER LES BAINS

SIREN : 210 500 799

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	0000G055086	66

IBAN : FR46 3000 1004 0800 00G0 5508 666

BIC : BDFEFRPPXXX

BANQUE DE FRANCE			
RC PARIS B 572 104891			
Relevé d'Identité Bancaire			
<b>TITULAIRE :</b>		<b>TRESORERIE GENERALE</b>	
<b>DOMICILIATION :</b>		BDF GAP ( 00408)	
Identification nationale			
<b>CODE BANQUE</b>	<b>CODE GUICHET</b>	<b>N°COMPTE</b>	<b>CLE RIB</b>
30001	00408	0000G055086	66
Identification internationale			
<b>IBAN FR46 3000 1004 0800 00G0 5508 666</b>			
Identification Swift de la BDF (BIC) <b>BDFEFRPPXXX</b>			



**Nom du bénéficiaire :** Commune de Mont-Dauphin

Adresse du bénéficiaire : Caserne Campana, Le Fort  
05600 MONT-DAUPHIN

SIREN : 210 500 823

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0570000000	67

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT

Trésorerie de Guillestre  
Place des Droits de l'Homme  
05600 GUILLESTRE

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

**RIB :** 30001 00408 C0570000000 67

**IBAN :** FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

**BIC :** BDFEFRPPCCT

**Nom du bénéficiaire :** Commune de Névache

Adresse du bénéficiaire : Mairie de Névache, Ville Haute,  
05100 NEVACHE

SIREN : 210 500 930

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0530000000	09

IBAN : FR 13 3000 1004 08C0 5300 0000 009

BIC : BDFEFRPPCCT

#### Banque de France

Domiciliation : BDF de Gap

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
30001	00408	C0530000000	09

#### Identification internationale

IBAN FR 46 3000 1004 0800 00C0 5508 214

Identifiant swift de la BDF (BIC) BDFEFRPPXXX



**Nom du bénéficiaire :** Commune de Puy Saint André  
**Adresse du bénéficiaire :** Mairie  
05100 PUY SAINT ANDRE

SIREN : 210 501 078

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0530000000	09

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5300 0000 009

BIC : BDFEFRPPCCT

<u>Banque de France</u>			
Domiciliation : BDF de Gap			
Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
30001	00408	C0530000000	09
<u>Identification Internationale</u>			
IBAN FR 46 3000 1004 0800 00C0 5508 214			
Identifiant swift de la BDF (BIC) BDFEFRPPXXX			

**Nom du bénéficiaire :** Commune de Réotier  
**Adresse du bénéficiaire :** Mairie, Le village  
05600 REOTIER

SIREN : 210 501 169

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0570000000	67

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT

Trésorerie de Guillestre  
Place des Droits de l'Homme  
05600 GUILLESTRE

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00408 C0570000000 67

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT



**Nom du bénéficiaire :** Commune de Risoul

Adresse du bénéficiaire : Mairie, La Rua  
05600 RISOUL

SIREN : 210 501 193

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0570000000	67

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT

Trésorerie de Guillestre  
Place des Droits de l'Homme  
05600 GUILLESTRE

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

**RIB :** 30001 00408 C0570000000 67

**IBAN :** FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

**BIC :** BDFEFRPPCCT

**Nom du bénéficiaire :** Commune de La Roche de Rame

Adresse du bénéficiaire : Mairie  
05310 LA ROCHE DE RAME

SIREN : 210 501 227

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0510000000	77

IBAN : FR 13 3000 1004 08C0 5100 0000 077

BIC : BDFEFRPPCCT

**TITULAIRE :** TRESORERIE DE L' ARGENTIERE LA BESSEE  
**DOMICILIATION :** BDF DE GAP

#### RIB automatisé

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00408	C0510000000	77

#### Identification internationale

IBAN	FR13 3000 1004 08C0 5100 0000 077
Identifiant Swift de la BDF (BIC)	BDFEFRPPCCT



**Nom du bénéficiaire :** Commune de Saint Clément sur Durance

Adresse du bénéficiaire : Ecole, Le Village  
05600 SAINT CLEMENT SUR DURANCE

SIREN : 210 501 342

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0570000000	67

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT

Trésorerie de Guillestre  
Place des Droits de l'Homme  
05600 GUILLESTRE

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

**RIB :** 30001 00408 C0570000000 67

**IBAN :** FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

**BIC :** BDFEFRPPCCT

**Nom du bénéficiaire :** Commune de Saint Martin de Queyrières

Adresse du bénéficiaire : Mairie  
05120 SAINT MARTIN DE QUEYRIERES

SIREN : 210 501 516

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0510000000	77

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5100 0000 077

BIC : BDFEFRPPCCT

TITULAIRE : TRÉSORERIE DE L' ARGENTIERE LA BESSEE  
DOMICILIATION : BDF DE GAP

#### RIB automatisé

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00408	C0510000000	77

#### Identification internationale

IBAN	FR13 3000 1004 08C0 5100 0000 077
Identifiant Swift de la BDF (BIC)	BDFEFRPPCCT



**Nom du bénéficiaire :** Commune de La Salle les Alpes

Adresse du bénéficiaire : Mairie, 15 rue de la Guisane  
05320 LA SALLE LES ALPES

SIREN : 210 501 615

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	0000G055086	66

IBAN : FR46 3000 1004 0800 00G0 5508 666

BIC : BDFEFRPPXXX

<b>BANQUE DE FRANCE</b>			
RC PARIS B 572 104891			
Relevé d'Identité Bancaire			
<b>TITULAIRE :</b>		<b>TRESORERIE GENERALE</b>	
<b>DOMICILIATION :</b>		<b>BDF GAP ( 00408)</b>	
Identification nationale			
<b>CODE BANQUE</b>	<b>CODE GUICHET</b>	<b>N°COMPTE</b>	<b>CLE RIB</b>
30001	00408	0000G055086	66
Identification internationale			
<b>IBAN FR46 3000 1004 0800 00G0 5508 666</b>			
Identification Swift de la BDF (BIC) <b>BDFEFRPPXXX</b>			

**Nom du bénéficiaire :** Commune de Val des Prés

Adresse du bénéficiaire : Mairie,  
05100 VAL DES PRES

SIREN : 210 501 748

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0530000000	09

IBAN : FR46 3000 1004 0800 00G0 5508 666

BIC : BDFEFRPPXXX

<b>Banque de France</b>			
Domiciliation : BDF de Gap			
<b>Code Banque</b>	<b>Code Guichet</b>	<b>N° de compte</b>	<b>Clé RIB</b>
30001	00408	C0530000000	09
<b>Identification Internationale</b>			
IBAN FR 46 3000 1004 0800 00C0 5508 214			
Identifiant swift de la BDF (BIC) BDFEFRPPXXX			



**Nom du bénéficiaire :** Commune de Vallouise-Pelvoux

Adresse du bénéficiaire : Mairie – Saint Antoine  
05340 PELVOUX

SIREN : 200 064 657

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0510000000	77

IBAN : FR 13 3000 1004 08C0 5100 0000 077

BIC : BDFEFRPPCCT

**TITULAIRE :** TRESORERIE DE L' ARGENTIERE LA BESSEE

**DOMICILIATION :** BDF DE GAP

**RIB automatisé**

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00408	C0510000000	77

**Identification internationale**

IBAN	FR13 3000 1004 08C0 5100 0000 077
Identifiant Swift de la BDF (BIC)	BDFEFRPPCCT

**Nom du bénéficiaire :** Commune de Vars

Adresse du bénéficiaire : Mairie – Saint Marie  
05560 VARS

SIREN : 210 501 342

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0570000000	67

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT

Trésorerie de Guillestre  
Place des Droits de l'Homme  
05600 GUILLESTRE

**Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053**

**RIB :** 30001 00408 C0570000000 67

**IBAN :** FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

**BIC :** BDFEFRPPCCT



**Nom du bénéficiaire :** Commune de Villard Saint Pancrace

Adresse du bénéficiaire : Mairie de Villard Saint Pancrace,  
9 rue de l'Ecole  
05100 VILLARD SAINT PANCRACE

SIRET : 210 501 839

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	0000C055082	14

IBAN : FR 46 3000 1004 0800 00C0 5508 214

BIC : BDFEFRPPCCT

Titulaire : TRESORERIE PRINCIPALE de BRIANCON Domiciliation : Banque de France GAP (SEGPS/SRFO)			
CODE BANQUE 30001	CODE GUICHET 00408	N° COMPTE 0000C055082	CLE 14
Identification Internationale			
IBAN BIC	FR 46 3000 1004 0800 00C0 5508 214 BDFEFRPPCCT		

**Nom du bénéficiaire :** Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Eclairage Public

Adresse du bénéficiaire : Mairie de Réotier,  
Le Village  
05600 REOTIER

SIREN : 200 031 516

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0570000000	67

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT

Trésorerie de Guillestre  
Place des Droits de l'Homme  
05600 GUILLESTRE

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00408 C0570000000 67

IBAN : FR13 3000 1004 08C0 5700 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT



**Nom du bénéficiaire :** Syndicat Intercommunal d'Éclairage Public du Briançonnais  
**Adresse du bénéficiaire :** 154 rue de La Guisane  
05240 LA SALLE LES ALPES

SIREN : 200 031 599

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00408	C0530000000	09

IBAN : FR 13 3000 1004 08C0 5300 0000 009

BIC : BDFEFRPPCCT

<b><u>Banque de France</u></b>			
Domiciliation : BDF de Gap			
Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
30001	00408	C0530000000	09
<b><u>Identification internationale</u></b>			
IBAN FR 46 3000 1004 0800 00C0 5508 214			
Identifiant swift de la BDF (BIC) BDFEFRPPXXX			



**Nom du bénéficiaire :** Société d'économie Mixte : Soleil Eau Vent Energie

Adresse du bénéficiaire : Mairie de Puy Saint André  
05100 PUY SAINT ANDRE

SIREN : 529 535 247

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
10096	18212	00048821901	65

IBAN : FR 76 1009 6182 1200 0488 2190 165

BIC : CMCIFRPP

## Relevé d'Identité Bancaire-IBAN



### *Lyonnaise de Banque*

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc...).

This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions entered in your account (credit transfer, invoice payments, etc...)

Cadre réservé au destinataire du relevé

Code Banque 10096	Code Guichet 18212	Numéro de Compte 00048821901	Clé RIB 65
----------------------	-----------------------	---------------------------------	---------------

Domiciliation

CIC BRIANCON

IBAN International Bank Account number

FR76	1009	6182	1200	0488	2190	165
------	------	------	------	------	------	-----

Bank Identification Code (BIC)

CMCIFRPP

TITULAIRE DU COMPTE  
ACCOUNT OWNER

SEML S E V E

MAIRIE

05100 PUY ST ANDRE

IN - 03/12 - HEC 0005

